

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Institut des Sciences du Travail



**LA NEGOCIATION COLLECTIVE ET SES ACTEURS DANS LE SECTEUR
DE LA CULTURE ET DES MEDIAS**

*(Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie,
Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et Grande-Bretagne)*

Projet No VC/2003/0451

Résumé du rapport

Mars 2005

Projet de recherche réalisé au nom de la DG de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission Européenne

ÉQUIPE RESPONSABLE DE L'ÉTUDE RÉSUMÉE

AUTEURS DU RÉSUMÉ

Alexandre CHAIDRON, chercheur
Marinette MORMONT, chercheur
Isabelle VANDENBUSSCHE, chercheur

COORDINATEUR

Prof. Armand SPINEUX

EQUIPE DE RECHERCHE

Prof. Bernard FUSULIER
Prof. Evelyne LEONARD
Prof. Pierre REMAN
Delphine ROCHET, chercheur

COORDINATION ADMINISTRATIVE

Marie-Anne SAUSSU

Réseau des experts nationaux

<u>Autriche :</u>	Franz Traxler, Institut für Soziologie – Universität Wien
<u>Belgique :</u>	Jean Vandewattyne, Université Libre de Bruxelles (ULB)
<u>Danemark :</u>	Linda Minke et Carsten Jørgensen, Forskningscenter for Arbejdsmarkeds- og Organisationsstudier, FAOS – Department of Sociology, University of Copenhagen
<u>Finlande :</u>	Pekka Ylöstalo, University of Helsinki, Department of Sociology
<u>France :</u>	Solveig Grimault, Brigitte Croff Conseil & Formation
<u>Allemagne :</u>	Dieter Sadowski, Martin Schneider et Catherine Leilich, Institut für Arbeitsrecht und Arbeitsbeziehungen in der Europäischen Gemeinschaft, IAAEG – Universität Trier
<u>Grèce :</u>	Aliki Mouriki, National Center for Social Research, NCSR – Athens
<u>Irlande :</u>	Pauline Conroy, Ralaheen Ltd
<u>Italie :</u>	Andrea Bellini et Franca Alacevich, Università degli studi di Firenze – Dipartimento di scienza della politica e sociologia politica
<u>Luxembourg :</u>	Franz Clement, Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS – INSTEAD)
<u>Pays-Bas :</u>	Hester Houwing et Marc van der Meer, Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies, University of Amsterdam
<u>Portugal :</u>	Marinús Pires de Lima et Ana Guerreiro, Universidade de Lisboa – Instituto de Ciências Sociais – Instituto Superior de Ciências do Trabalho e da Empresa (ISCTE)
<u>Espagne :</u>	Ramón Alós et Elsa Corominas, Grup d'Estudis Sociologic sobre la Vida Quotidiana i el Treball (QUIT), Universitat Autònoma de Barcelona
<u>Suède :</u>	Dominique Anxo, Center for European Labour Market Studies (CELMS) – Department of Economics – Göteborg University
<u>Grande-Bretagne :</u>	David Marsden, London School of Economics

Clause de non-responsabilité

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'opinion ou la position de la Commission européenne, de la Direction Générale pour l'Emploi et des Affaires sociales. L'étude résumée dans ce document a été réalisée par des experts indépendants. Dès lors elle n'implique d'aucune manière la responsabilité de la Commission. Les organisations européennes faisant l'objet de la présente étude ont eu l'opportunité de commenter son contenu avant son approbation finale.

INTRODUCTION

Présentation de l'étude

Ce résumé a été rédigé dans le cadre d'une étude sur la représentation institutionnelle des partenaires sociaux au sein des 15 états membres de l'Union Européenne avant l'élargissement du 1^{er} mai 2004 et sur la situation des syndicats et des organisations d'employeurs dans les nouveaux pays membres et pays candidats à l'adhésion. L'étude est menée par l'Institut des Sciences du Travail de l'Université catholique de Louvain (IST/UCL) à la demande de la DG Emploi et Affaires Sociales de la Commission européenne (Appel d'offre No. VT/2002/83).

Le rapport a pour but d'étudier le processus de dialogue social et de présenter les acteurs prenant part à ce dialogue dans le secteur « Culture & Media » au sein des 15 états membres de l'Union Européenne (lorsque nous évoquons « les 15 états membres de l'Union Européenne », veuillez entendre par là « les 15 états membres de l'Union Européenne avant l'élargissement du 1^{er} mai 2004).

L'objectif de cette étude comparative peut être résumé en trois points principaux :

1. Décrire la structure de tous les domaines relatifs à la culture et aux médias à travers certains aspects clés afin de faciliter la comparaison d'un pays de l'Union Européenne avec un autre.
2. Fournir une vue d'ensemble des principales caractéristiques des relations professionnelles établies ainsi que du processus de négociation collective dans ce secteur au sein des 15 états membres de l'UE.
3. Fournir une vue d'ensemble des principaux protagonistes qui oeuvrent dans ce secteur.

Les divers thèmes sont la description du secteur (activités, organisations, emploi et évolution), les relations professionnelles et la négociation collective (dialogue social, évolution et tendances), ainsi que les acteurs de ce secteur (organisations d'employeurs et syndicats). Nous tenons à souligner qu'il est important de se rendre compte du type d'obstacles et de difficultés auxquels ont dû faire face les experts nationaux pour rassembler les données.

Cette étude se veut être une introduction à un travail ultérieur qui s'intéressera tout spécialement aux protagonistes prenant part au processus de négociation collective pour le secteur Culture & Media ainsi qu'à leurs représentants au sein des 15 états membres de l'Union Européenne.

Approche de recherche et commentaires sur la méthodologie

Afin de mener à bien cette étude, un réseau de chercheurs universitaires a été établi pour les 15 états membres de l'Union européenne. Ces chercheurs sont indépendants à la fois de la Commission européenne et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Chaque chercheur a été chargé d'établir un rapport sur base d'un questionnaire commun. Un questionnaire adapté aux réalités spécifiques du secteur Culture & Media a été élaboré à cet effet (cf. annexe). Chaque rapport national rédigé par l'expert est soumis aux organisations nationales afin de leur permettre d'émettre des commentaires sur les données rassemblées. L'IST était en charge de la coordination et de la rédaction des synthèses. Une constante communication assortie d'une collaboration de tous les instants entre l'IST, les experts nationaux et les organisations nationales est instaurée afin d'associer les divers acteurs dans le processus de recherche. Ce rapport est également consulté par les organisations européennes et leurs membres afin de leur permettre d'émettre des commentaires sur le rapport. Cette phase de consultation représente une étape importante de la recherche. Enfin, le rapport est examiné par les services de la Commission Européenne. L'IST souhaite mettre l'accent sur sa totale indépendance vis-à-vis des conséquences et des décisions politiques qui pourraient être prises sur base de cette étude.

Le processus de recherche, tel qu'il a été conçu, implique une collecte d'informations sur les acteurs et le dialogue social auquel ils prennent part, mais aussi *une démarche active de construction de consensus qui fait partie intégrante du processus du dialogue social lui-même*. Ainsi, bien que dans un bon nombre de cas, les données rassemblées ne permettent pas une objectivation du rôle joué par les organisations, les contacts obtenus lors de la récolte de données ainsi que les discussions avec les différents acteurs concernés doivent faire partie intégrante au processus de reconnaissance mutuelle¹. Par conséquent, les principales sources utilisées dans le cadre de cette étude étaient les acteurs sociaux eux-mêmes.

Enfin, quelques mots sur le processus de consultation comprenant les partenaires sociaux européens. Les organisations qui ont été consultées sont citées en annexe. Cette consultation a lieu au cours des mois de novembre et décembre 2004. Par conséquent, nous avons reçu des commentaires à propos des rapports nationaux, et ces observations ont été introduites de différentes manières, selon le type d'information reçue.

¹ Reply to Call for Tenders VT/2002/83. Studies on the representativeness of the social partners at sectoral level in the European Union and monographs on the situation of the social partners in the candidate countries, Institut des Sciences du Travail, UCL, 2002.

- L'observation est directement ajoutée au contenu du rapport
- Lorsqu'une divergence d'opinion existe entre l'organisation d'employeurs ou de travailleurs et l'expert, l'observation est ajoutée au rapport sous forme de note de bas de page, accompagnée que la justification de l'expert.

Une fois encore, et selon les traditions nationales, la délimitation du secteur peut varier d'un pays à l'autre ; toutefois, les particularités relatives à chaque pays sont en fait un point particulièrement important de la recherche. En effet, la structure des organisations d'employeurs et des syndicats ainsi que l'organisation du dialogue social peut englober des sous-secteurs ou différents métiers/professions. Cette nomenclature NACE est donc présentée en tant qu'indicateur.

Nomenclature NACE²

22 ÉDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION

22.1 Édition

22.11 Édition de livres

22.12 Édition de journaux

22.13 Édition de revues et de périodiques

22.14 Éditions d'enregistrements sonores

22.15 Autres activités d'édition

22.2 Imprimerie

22.21 Imprimerie de journaux

22.22 Autre imprimerie (labeur)

22.23 Reliure

22.24 Activités de pré-presse

22.25 Activités graphiques auxiliaires

22.3 Reproduction d'enregistrements

22.31 Reproduction d'enregistrements sonores

22.32 Reproduction d'enregistrements vidéo

22.33 Reproduction d'enregistrements informatiques

80 ÉDUCATION

80.4 Formation permanente et autres activités d'enseignement

80.41 Écoles de conduite

80.42 Formation permanente et enseignements divers

92 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

92.1 Activités cinématographiques et vidéo

92.11 Production de films

92.12 Distribution de films

92.13 Projection de films cinématographiques

92.2 Activités de radio et de télévision

92.20 Activités de radio et de télévision

92.3 Autres activités de spectacle

92.31 Art dramatique et musique

92.32 Gestion de salles de spectacle

92.33 Manèges forains et parcs d'attractions

92.34 Activités diverses du spectacle

92.4 Agences de presse

92.40 Agences de presse

92.5 Autres activités culturelles

² Source : RÈGLEMENT (CE) No 29/2002 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2001 modifiant le règlement (CEE) no 3037/90 du Conseil relatif à la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, In : Journal officiel des Communautés européennes (10.01.2002).

92.51 Gestion des bibliothèques
92.52 Gestion du patrimoine culturel
92.53 Gestion du patrimoine naturel
92.6 Activités liées au sport
92.61 Gestion d'installations sportives
92.62 Autres activités sportives
92.7 Activités récréatives
92.71 Jeux de hasard et d'argent
92.72 Autres activités récréatives

Remarque : Les abréviations utilisées dans ce résumé sont :

C&M	Culture et Médias
SW	Travailleurs salariés
CA	Convention collective
CB	Négociation collective
Densité	Nombre de travailleurs salariés affiliés à l'organisation / nombre de travailleurs salariés dans le secteur
ND	Pas de donnée, c'est-à-dire aucune donnée disponible

En outre, nous considérons utile d'ajouter le commentaire de PEARLE* relatif au titre du rapport. En effet, PEARLE* souhaite « insister sur l'utilisation d'une référence plus précise et plus correcte en ce qui concerne le contenu de l'étude au spectacle vivant (ou « au secteur des arts du spectacle » comme il est appelé dans le dialogue social sectoriel européen). En effet, il est noté dans la « description du secteur » que l'étude fait référence à l'ensemble du secteur de la culture. Or, lorsque l'on regarde la description des acteurs dans le secteur et dans les rapports nationaux, il est clair que le champ d'application ne prend en compte que le spectacle vivant et non les arts visuels (tels que les galeries et les musées).

Pour terminer, FIA suggère de remplacer le terme « performance » (« spectacle ») par le terme « live performance » (« spectacle vivant »). L'IST a procédé tant que possible à ce changement dans le rapport. Le terme « performance » désigne l'ensemble des activités susceptibles d'être présentées sous forme de spectacle ou de représentation. Cependant, ce concept de « performance » auquel les experts nationaux font référence ne désigne pas dans tous les cas de manière exacte et unique celui de « live performance ». Pour cette raison, le terme « performance » a été maintenu lorsque cela était nécessaire.

Cette discussion sur les notions de « performance » et de « live performance » reflète en réalité les développements actuels dans le secteur. Il semblerait en effet que l'on sorte d'une logique de définition par métiers pour passer à une logique de définition par activités. La définition exacte de ces termes est liée à une organisation du secteur structurée par activités et leur identification détaillée serait un exercice intéressant et utile mais nécessiterait à lui seul une étude approfondie.

1. Description du secteur au niveau national

1.1. Délimitation et étendue des activités du secteur C&M

- Au niveau européen, il n'existe pas de définition standard du secteur C&M. Les différentes organisations européennes rencontrées sont également d'accord sur la non étanchéité du secteur, ainsi que de son hétérogénéité. En effet, la non existence de définition et délimitation exactes du secteur au niveau européen engendre un manque de clarté dans le classement des activités en secteurs et sous-secteurs. De même, de nombreux recoupements peuvent apparaître entre les diverses activités faisant partie du secteur de la culture et/ou du secteur des media, de manière à ce qu'une activité est susceptible d'appartenir à différents sous-secteurs en même temps. De plus, la répartition des activités dans les sous-secteurs dépend intimement de l'histoire et de la tradition syndicale du pays. Par conséquent, certaines professions peuvent être représentées par plusieurs organisations à la fois. Il semble dès lors peu évident de procéder à un découpage à niveau européen. Parallèlement, le secteur ne jouit pas de conditions harmonisées d'affiliation aux multiples organisations. Enfin, les critères définissant la notion de «professionnalité» varient également selon les pays, et il est par conséquent peu aisé de définir précisément le statut de «professionnel».

Pour ce premier regard comparatif, nous avons tenté, selon les spécificités de chacun des pays étudiés, de présenter trois indications essentielles :

- le «secteur» C&M est-il reconnu ou défini officiellement ?;
- la démarche effectuée par l'auteur du rapport national afin de délimiter le «secteur»;
- les activités du «secteur» comprises dans le rapport national.

En effet, il nous semble que ces informations permettent de comprendre la délimitation effectuée à niveau national, mais également de se situer dans la suite de cette présentation. Nous nous sommes efforcés de respecter au mieux les réalités et les concepts nationaux.

Proposition de délimitation du secteur C&M, par pays

Pays	Proposition de délimitation du secteur C&M
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur non défini officiellement • La définition du secteur réalisée par l'expert, en accord avec la compréhension générale du secteur C&M dans le pays. Base : nomenclature NACE • NACE : 22.1; 92.1; 92.2; 92.31; 92.32
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur non défini officiellement • Délimitation et étendue des activités basées sur des commissions paritaires considérées représentatives dans le secteur culture et dans le secteur media; nomenclature NACE pour estimer l'importance de l'emploi salarié et le nombre d'établissements • NACE : 92.11,92.12,92.13,92.20,92.31,92.32,92.33,92.34,92.40,92.51,92.52,80.421
Danemark	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur non reconnu de façon officielle ; le secteur des médias est souvent considéré comme un sous-secteur culturel, qui est officiellement reconnu • Délimitation et étendue des activités basées sur une estimation des données disponibles dans ce domaine. • NACE : 92.1 to 92.5
Finlande	<ul style="list-style-type: none"> • Dans son ensemble, le secteur C&M a été officiellement reconnu. Néanmoins, une stricte distinction entre le secteur de la culture et celui des médias (ainsi que le secteur des nouveaux médias et de la communication de marketing) est encore floue et variable • La délimitation et l'étendue des activités se basent sur la reconnaissance officielle du secteur • Les statistiques sont réunies pour le domaine de la "culture", qui englobe les arts, les medias de masse, la publicité, et d'autres activités (principalement le divertissement), avec plusieurs sous-secteurs. Le secteur de la culture comprend le secteur des médias ; toutefois, il est possible de faire une distinction (approximative) entre eux, même si il existe des cas limites.
France	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur étudié officiellement appelé «secteur culture», incluant les médias • La délimitation et l'étendue des activités se basent sur la Nomenclature des activités françaises et la Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Les listes tirées des nomenclatures, constituent la seule définition officielle du champ de la culture et sont celles retenues par le ministère de la culture. • Spectacle vivant, Spectacle enregistré, Arts plastiques et visuels, Ecrit, et Conservation du patrimoine
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune délimitation officielle du secteur C&M ; toutefois, il existe certaines institutions politiques touchant au secteur C&M (par sous-secteurs), mais qui ne fournissent aucune définition officielle. • La délimitation et l'étendue des activités se basent sur la délimitation en métiers de l'IAB (Institute for Labour) • Agent de publicité, bibliothécaire, gens du spectacle, artistes, personnel de support, photographes
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune structure impliquée dans la délimitation de ces secteurs • L'expert a opéré une distinction entre les activités du secteur de la culture et du secteur des médias. Délimitation et étendue des activités basées sur la classification NACE • D'une part, le secteur culturel (NACE 92 et 22) comprend un large éventail d'activités artistiques, à savoir la musique, le théâtre, le cinéma, la danse, les arts plastiques, le spectacle, la littérature et la photographie. D'autre part, le secteur des médias (aucun secteur des médias distinct dans la classification statistique) comprend la presse périodique et quotidienne, la télévision publique et privée, les services de radio, ainsi que la presse électronique
Irlande	<ul style="list-style-type: none"> • Activités exposées dans le Arts Council of Ireland's Arts Plan for 2002-2006 en tant que point de départ pour décrire les activités incluses dans le secteur de la culture. La définition du secteur des médias est celle utilisée dans un grand nombre d'études privées du secteur en vue d'un financement public du secteur • Activités exposées dans le Arts Council of Ireland's Arts Plan for 2002-2006 et dans des études privées

	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la culture : Musique, danse, films, littérature, opéra, théâtre, arts traditionnels, arts visuels et centres d'expositions culturelles (galeries, musées locaux et centres artistiques) - Secteur des médias : radio, presse (journaux et magazines) et télévision (comprenant diffusion et production) - Sous-secteurs non repris dans l'étude : l'artisanat (paramètres et frontières trop floues), l'architecture (trop vague et peut être liée à d'autres domaines de dialogue social), les cinémas qui projettent des films sans contenu culturel explicite (entreprises commerciales), l'encadrement d'oeuvres, la restauration d'antiquités et la restauration de bâtiments (inclus dans d'autres dialogues sociaux), l'Internet (sujet aux médias en relation avec la toile et le divertissement)
Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur ne peut être défini par aucune identification d'une zone économique homogène • Définition fonctionnelle de ce secteur à l'aide d'un critère empirique sur base: a) des classifications existantes d'activités économiques, b) de la récupération et la sélection de tous les accords collectifs nationaux touchant toutes les industries, ratifiés au cours des dix dernières années • Grâce à l'ATECO (2002), l'équivalent italien des catégories du système de classification NACE, une distinction est faite entre les activités C&M (activités récréatives, culturelles et sportives ; publication, impression et reproduction de médias enregistrés, publicité) et les activités récréatives
Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de définition claire et affirmée d'un «secteur» C&M • Délimitation du domaine en répertoriant les activités purement liées à la culture et aux médias au sein des activités relevant des codes NACE, et ceci, selon une proposition de l'expert national • NACE : 92.111,92.112,92.113,92.114,92.120,92.130,92.201,92.202,92.203,92.320,92.330,92.340,92.400,92.510,92.520
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation du secteur par le Ministère Hollandais de l'Education, de la Culture et des Sciences • Délimitation et rayon d'activité fondées sur la délimitation effectuée par le Ministère et sur l'équivalent néerlandais du système de classification (the Standaard Bedrijfsindeling, 1993 of the Central Bureau of Statistics (CBS)) • Selon le Ministère, le secteur de la culture englobe les arts créatifs et les arts du spectacle, les arts amateurs, l'éducation artistique, les locaux culturels, les musées, l'entretien des monuments, les médias, la littérature et les bibliothèques. Selon cette définition, le secteur de la culture comprend les médias. Par conséquent, de par la nature variée des activités faisant partie de la culture, en comparaison avec les médias, une nette distinction peut être effectuée dans ce rapport entre le secteur de la culture et le secteur des médias, à l'aide de l'équivalent néerlandais du système de classification NACE : <ul style="list-style-type: none"> - le secteur de la culture comprend l'architecture et les dessinateurs (sauf le dessin graphique), les arts amateurs, les arts visuels, le spectacle vivant, le film, la littérature, les bibliothèques, les musées et galeries, et les archives - le secteur des médias comprend la radio et la télévision, et englobe les réseaux de diffusion, la production de spectacles radio et télévisés, ainsi que les activités auxiliaires : la presse – ainsi que les agences de presse, les journalistes ; les sociétés graphiques et d'impression, les imprimeurs, les éditeurs, et la reproduction de médias enregistrés.
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> • Les organes officiels (INE/DETEFP) désignent le secteur de la culture par "Culture, sport et secteur récréatif". Néanmoins, il existe certaines références distinctes pour la définition de ce secteur d'activité, c'est pourquoi la portée du secteur de la culture peut parfois diminuer et parfois s'agrandir (ce dernier étant le cas le plus fréquent) • Délimitation et étendue des activités basées sur la délimitation de la nomenclature NACE • NACE : 92.1,92.2,92.3,92.4,92.5,92.7
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> • Faible structure du secteur C&M en tant que secteur organisé. La vague définition de ce secteur est fournie par le Ministère de l'Education espagnol • La délimitation et l'étendue des activités se basent sur la délimitation fournie par le Ministère de l'Education espagnol • Le secteur de la culture comprend : des activités en bibliothèque, des archives, des musées et d'autres institutions culturelles, l'édition (de livres et de périodiques), le cinéma et les activités de vidéo, les organismes de diffusion et les agences de presse, les activités artistiques et de divertissement, les arts graphiques, les joueurs de médias enregistrés, la production de matériel sonore et d'imagerie, ainsi que les instruments de musique (certaines de ces activités peuvent même être en relation avec les médias).
Suède	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de définition officielle du secteur de la culture et des media • Délimitation et étendue des activités basées sur la classification européenne NAF/Nace que le bureau Statistic Sweden utilise • D'un point de vue statistique, le secteur de la culture et des media comprend les activités classifiées dans la section OA, sections 92 : SECTION OA: section 92, Services Collectifs, Sociaux et Personnels : 92100 Production et distribution de film, video; 92200 Radio, télévision; 92300 Activités Artistiques, spectacles et services annexes aux spectacles; 92400 Agences de Presse; 92500 Gestion des bibliothèques, musées et patrimoine naturel
Grande-Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe aucune délimitation du secteur • Délimitation et étendue des activités basées sur la délimitation de la nomenclature NACE • Le secteur de la culture à travers la totalité de ses activités, services, emplacements, associations, organisations, institutions, entreprises et personnes en tant qu'individus ou groupements (personnel technique et administratif, etc.) en rapport avec : les arts (plastique : la sculpture, etc., l'infographie, les graphistes et les concepteurs, etc.), les livres, l'édition etc., les spectacles en direct (le théâtre, le mime, l'acrobatie, les spectacles sur scène, les groupes musicaux, l'opéra, le music-hall, les orchestres, la danse, le ballet, etc.), le cinéma (les acteurs, les créateurs en animation, les caméramans, les éditeurs, les ensembliers, les concepteurs de la production, les perchistes, les scénaristes, les projectionnistes, les placeurs et les ouvreuses, etc.), la littérature. En outre, le secteur des médias est défini selon : les arts audiovisuels (diffusion publique, diffusion commerciale, production et distribution de films, production télévisée, industrie du cinéma, jeux vidéo, ainsi que les journalistes, les producteurs de films, les acteurs, les musiciens, etc.), la radio (les journalistes, etc.) et l'Internet. Selon cette définition, le secteur des médias ne comprend ni l'impression, ni même l'impression de journaux.

Source : Rapports nationaux

C&M : Vers une délimitation commune ?

Comme nous avons pu le constater, il est difficile de se mettre d'accord sur une définition commune aux 15 états membres de l'Union Européenne. En effet, nous pouvons observer que :

1) Dans 8 cas, le(s) secteur(s) n'est/ne sont pas défini(s) ou identifié(s) officiellement, et inversement, seuls 3 des 15 pays bénéficient d'une définition ou reconnaissance par une instance officielle. Dans les autres cas, soit le secteur n'est pas officiellement reconnu dans son ensemble, mais un sous-secteur y est officiellement identifié (media par exemple), soit une

instance officielle donne un point de départ dans la description d'activités incluses dans le secteur, soit le secteur est considéré très ample (accompagné d'autres types d'activités) et voit ses frontières se déplacer, soit la définition du secteur donnée est relativement peu claire;

2) Dans ce contexte, l'expert national a, dans la plupart des cas, opté pour une délimitation personnelle et empirique, parmi les activités proposées par une nomenclature reconnue (NACE et/ou son équivalent national par exemple). Cependant, lorsque le secteur et ses activités sont clairement et officiellement définis, l'expert a repris ces activités. Dans certains cas cependant, les activités du secteur ont été considérées en fonction de leur disponibilité ou encore, selon les accords collectifs nationaux signés durant une période donnée;

En résumé, nous nous sommes efforcés de respecter au mieux les réalités et les délimitations nationales. Néanmoins, là où la notion de C&M est manquante, nous avons dû opérer des choix qui peuvent paraître arbitraires.

Tout en se référant aux commentaires suivants, il sera plus aisé de se rendre compte que le fait d'effectuer un certain nombre de comparaisons entre pays peut entraîner des problèmes d'ordre méthodologique. Par exemple, comment comparer deux secteurs qui incluent de façon frappante différents sous-secteurs ? Pour une chose, la taille du secteur et le nombre de personnes employées ne sont pas comparables entre les pays. Pour cette raison, mais aussi parce que la nature des fonctions mises en œuvre peut considérablement différer, il est dès lors difficile de comparer à la fois la structure de la négociation collective et la structure des organisations du secteur concerné dans les différents pays.

1.2. Caractéristiques du secteur C&M

a) Organisations et emploi

Selon les différentes organisations européennes rencontrées, les sources concernant l'emploi à niveau européen et reprenant des données exhaustives et comparables n'existent tout simplement pas, ceci dû notamment aux différents types de statuts professionnels, de contrats, d'activités, etc. des travailleurs à prendre en considération, du nombre considérable de free-lances et, dans une moindre mesure, de travailleurs au noir exerçant leurs activités dans le secteur de la culture et/ou dans le secteur des médias.

Organisations et emploi dans le secteur C&M

Pays	Sous-secteurs pris en considération	Emploi	Remarques concernant les organisations, associations, institutions ou entreprises
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> •Edition (NACE 22.1) • Activités de loisirs, culturelles et sportives dans leur ensemble (NACE 92) • Estimation pour le secteur des arts 	<ul style="list-style-type: none"> •NACE 22.1 : 7 556 travailleurs pour un nombre total de 7 735 emplois •NACE 92 : 34 896 travailleurs pour un nombre total de 44 503 emplois •Arts : À peu près 31 300 travailleurs à la fin des années 90 <p>Les indépendants sont beaucoup plus nombreux dans le secteur des arts et de l'édition</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Nette division en deux sous-secteurs (l'édition et les arts), s'appliquant tout particulièrement aux relations industrielles et à ses acteurs •L'interférence de l'Etat est comparativement forte dans les activités des sociétés (subsidés, propriété) et dans des sociétés de diffusion privées qui ont leur maison mère en Autriche et qui sont extrêmement petites en termes de part de marché. •Il existe des contacts solides et des pénétrations mutuelles avec tous les domaines de l'industrie C&M allemande
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> •Secteur C&M 	<ul style="list-style-type: none"> •Emplois privés : 18 512 •Emplois publics : 32 937 <p>Exclus du comptage : indépendants (vrais ou faux) et travailleurs en noir, tous deux assez répandus</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Etablissements privés : 2 658 •Etablissements publics : 1 624 <p>Formes juridiques très différentes; nombre très important de petites structures</p>
Danemark	<ul style="list-style-type: none"> •Secteur C&M (NACE 92.1- 92.5) 	<ul style="list-style-type: none"> •Secteur C&M : 33 945 emplois (ou 36 009 travailleurs) ce qui équivaut à approximativement 1,15% du nombre total des emplois au Danemark 	<ul style="list-style-type: none"> •Secteur C&M : 5 662 lieux de travail correspondent à approximativement 2,5 % des lieux de travail enregistrés au Danemark •Ce secteur est dominé par les entreprises privées
Finlande	<ul style="list-style-type: none"> •Secteur de la culture •Secteur des médias 	<ul style="list-style-type: none"> •Culture : environ 40 000 personnes (1,8% de la main d'œuvre employée) •Médias : environ 50 000 personnes (2,2% de la main d'œuvre employée) 	<ul style="list-style-type: none"> •Création architecturale et industrielle et art : Aussi bien des grandes entreprises, des petites sociétés et des travailleurs autonomes •Des magasins d'art et d'antiquités, ainsi que des magasins de livres de seconde main : des magasins privés et des galeries •Des bibliothèques, des archives, des musées, etc. : des employés du secteur public, des emplois temporaires et à temps partiel •Production et distribution de livres : des imprimeries, quelques unes sont anciennes, et beaucoup sont nouvelles et petites, les plus anciennes sont des pionnières de la négociation en Finlande, emplois à temps partiel et à durée déterminée •Production et distribution de journaux et de périodiques : secteurs d'activité puissants et traditionnels, travail par roulement •Publicité : sociétés privées et travaux sur projet •Photographie : sociétés, magasins et travailleurs autonomes •Radio et télévision : YLE (la Société Finlandaise Radio-Télévision) dirigé

			<p>par l'Etat, de nombreuses stations commerciales, de nouvelles maisons de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution de films et de vidéos: principalement de petites sociétés de production, chaînes de distribution nationales et internationales • Production et distribution de musique et d'enregistrements sonores: aussi bien au niveau international que national • Parcs d'attractions, jeux et autres divertissements et loisirs : privés et publics, beaucoup de travail temporaire ou à temps partiel
France	<ul style="list-style-type: none"> • Culture (selon la nomenclature officielle des professions) • Audiovisuel et spectacle (selon l'enquête Emploi 2002 de l'Insee) 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture : près de 429 000 personnes, soit près de 2% de la population active occupée • Audiovisuel et spectacle : environ 116 000 actifs 	ND
Allemagne	• Secteur C&M	<ul style="list-style-type: none"> • C&M : environ 238 000 personnes employées soumises au système de sécurité sociale obligatoire, ce qui constitue 0,9 % de tous les travailleurs soumis à la sécurité sociale obligatoire Une large proportion de travailleurs autonomes ou indépendants Le niveau de chômage de ce secteur est au-dessus du niveau national 	• Coexistence d'institutions publiques et privées
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la culture • Secteur des médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture : aucune donnée en ce qui concerne le nombre total de travailleurs exerçant les diverses professions artistiques • Médias : aucune donnée en ce qui concerne le volume de la main d'oeuvre 	• Culture : large éventail d'institutions publiques, privées ou mixtes, d'organismes et de fondations, qui couvrent tous les domaines de la production artistique
Irlande	• Secteur C&M	• C&M : 21 000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • La vaste majorité des organisations sont indépendantes Considérable économie informelle au sein des sociétés de ce secteur
Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur C&M • Activités de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur C&M : 371 618 personnes (dont 70,5 % sont des travailleurs salariés), ce qui correspond à 1,9 % de l'ensemble de la main d'oeuvre employée dans l'industrie et les services en Italie 	<ul style="list-style-type: none"> • C&M : 77,5 % sont des sociétés privées et presque 76 % sont des sociétés comptant moins de 10 travailleurs salariés • Activités de loisirs : 79,4 % d'entre elles sont des institutions sans but lucratif, et 74,5 % sont des sociétés sans travailleurs salariés Présence d'un nombre comparativement restreint de sociétés et d'institutions
Luxembourg	• C&M	ND	• C&M : 342 entreprises correspondant à 1,47 % de l'ensemble des entreprises du pays en termes d'unités, dont 21,6 % sont des agences de presse
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la culture • Secteur des médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture : 188 700 personnes, ce qui correspond à 2,5% du total • Médias : 121 500 personnes, ce qui correspond à 1,6 % du total 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture : 28 917 organisations; presque 52% sont des bureaux d'architectes et de dessin technique; Il y a un grand nombre d'employeurs PME dans le secteur des arts et de la culture. • Médias : 19 480 entreprises, dont 61,2 % dans les sociétés graphiques et d'impression
Portugal	• Activités culturelles et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 18 500 personnes employées, ce qui correspond à 1,4% du total de l'emploi, avec environ 30 à 32 % de personnes employées par des entreprises « d'activités de loisirs différentes » 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 212 entreprises (source : INE) ou 1 527 entreprises (source : DETEFP) avec environ 30 à 33 % d'entreprises "d'activités de loisirs différentes" Prédominance de petites et moyennes entreprises dans ce secteur d'activité Pourcentage important de sociétés privées limitées (65,09 %)
Espagne	• C&M	<ul style="list-style-type: none"> • 441 000 emplois (source : Ministère de l'Education) ou 850 000 emplois (source: García, M.I.; Fernández, Y. Zofio, J.L.) Nette évolution de l'emploi au cours des dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> • 31 236 sociétés, dont 68,8 % d'entre elles sont des sociétés "d'autres activités artistiques ou de divertissement" et dont 61 % sont des sociétés sans travailleurs La fragmentation et la diversification sont des caractéristiques des plus remarquables concernant ce secteur Le secteur public est présent, bien que pas exclusivement, dans certains sous-secteurs
Suède	• Secteur de la culture et des média	<ul style="list-style-type: none"> • 53 373 travailleurs (ce qui correspond à 0,8 % de la population active occupée suédoise), dont 62,7 % sont des travailleurs salariés, (ce qui équivaut à 0,9 % de l'emploi salarié) • Les travailleurs, techniciens et artistes indépendants représentent environ 37 % de l'emploi total du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 23 300 entreprises, dont environ 87 % d'entreprises sans salariés; les entreprises de moins de 50 salariés représentent environ 1/3 de l'emploi salarié; le secteur est dominé par 25 grandes entreprises de plus de 200 salariés dont la part de l'emploi salarié représente plus de 42 % de l'emploi de la branche • 78,7 % d'entre elles sont des entreprises d' "activités artistiques, de spectacles en direct, etc."
Grande-Bretagne	• Secteur C&M	• 218 000 travailleurs, ce qui correspond à 1 % de l'emploi total, dont 35 % appartient	• 41 822 sociétés, ce qui correspond à 2,3 % du nombre total des sociétés, dont 69 % d'entre elles sont des sociétés « artistiques, littéraires, etc. ».

	au sous-secteur « Radio et TV » et 32,5 % au sous-secteur « artistique, littéraire, etc. »	La taille moyenne des unités d'emploi est restreinte Haut pourcentage de free-lances, de travailleurs indépendants et d'emploi dans ce secteur
--	--	---

Source : Rapports nationaux

b) Caractéristiques du marché et des travailleurs

•Autriche :

- Haut degré de qualification
- Salaires au-dessus de la moyenne seulement dans le cas de l'édition. La distribution des revenus est plus inégale qu'elle ne l'est en Autriche en général dans le secteur des arts et pour les journalistes; cette divergence a son équivalent dans le type de contrat préférentiel : tandis que les « stars » considèrent souvent le statut de travailleur indépendant plus attractif qu'un contrat de travail, l'opposé est tout aussi vrai en ce qui concerne les autres

•Danemark :

- Les activités du secteur C&M sont principalement urbanisées, avec une tendance à la concentration en certains sous-secteurs, et peu de sociétés sont impliquées dans le domaine de la production

•Finlande :

- Les professions de ce secteur peuvent varier entre les plus traditionnelles et les professions naissantes
- Les emplois à temps partiel, à durée limitée, autonomes et les travaux sur projets sont légion
- Une quasi parité hommes femmes employée dans le secteur C&M ; toutefois, ce pourcentage hommes/femmes varie considérablement selon les sous-secteurs du domaine

•France :

- Majorité des actifs de l'audiovisuel et du spectacle est masculine (66 %) et jeune (près des 2/3 ont moins de 40 ans)
- Précarité de l'emploi pour ces professions : temps partiel (33 %) et contrats à durée déterminée (52 %)
- Les actifs du secteur culturel travaillent essentiellement dans le secteur associatif, privé ou commercial
- Les métiers du spectacle vivant et enregistré : 47,6 % cotisants au régime général de l'Unédic, et 52,4 % intermittents
- Culture : quatre statuts professionnels: salarié, indépendant, auteur ou employé de la fonction publique; un actif sur 5 est un indépendant
- Quatre types de contrats de travail dans le secteur : CDI, CDD de droit commun, CDD d'usage, CDD d'usage collaborateurs de longue durée; la part d'intermittents en augmentation
- Salaires moyens mensuels sont de 2 400 euros dans l'audiovisuel et de 1400 euros dans le spectacle vivant.

•Allemagne :

- Large majorité de travailleurs indépendants, dominée par des entrepreneurs autonomes et caractérisée par une inégalité sociale forte et croissante
- Large proportion de personnes ayant reçu une éducation académique, plus élevée que la main d'œuvre globale, de plus, l'importante variation qui s'opère au niveau des sous-secteurs de la culture et des médias est due, en partie, à l'accès relativement libre et ouvert aux marchés du travail concernés
- A l'exception des musiciens, la part de travailleurs à temps partiel du secteur est inférieure ou égale à la part de travailleurs à temps partiel de l'économie dans son ensemble, ainsi, les personnes qui préfèrent des horaires de travail non réguliers optent pour le statut de travailleur indépendant. L'emploi des femmes varie considérablement selon les différents sous-secteurs, toutefois, en moyenne, la proportion de travailleuses dans ce secteur est égale à la moyenne de l'économie.
- Marché du travail et situation sociale critiques et instables en ce qui concerne beaucoup d'individus dans certains sous-secteurs, car :
 - Tandis que la demande de main d'œuvre s'accroît, l'offre de travail augmente encore plus vite
 - La concentration croissante et l'industrialisation du marché de la presse et de la diffusion associée à des budgets publics restreints exercent une pression sur les maisons d'édition, les théâtres, les opéras et les stations de diffusion, dans le but d'économiser et de réduire les coûts
 - La crise économique actuelle ainsi que la compétition due aux fournisseurs en ligne sur la toile a entraîné un effondrement virtuel de l'utilisation des postes à pourvoir et d'autres formes de publicité par la presse, ainsi que des revenus publicitaires des diffuseurs. Tout ceci a engendré une crise parmi les agences de presse et les diffuseurs, dont la plupart avaient auparavant procédé à de nombreux licenciements. Ces facteurs ont poussé les sociétés à augmenter le quota de travail effectué par des indépendants.

•Grèce :

- Forte compétition entre les groupes de masse médias et le besoin de réduire les coûts de main d'œuvre
- Dérégulation de l'emploi, plus grande flexibilité des termes et conditions du personnel du secteur des médias (conditions d'emploi, salaire, heures de travail), et intensification du rythme de travail. Par conséquent, l'emploi est précaire, les renvois sont fréquents, les emplois sont irréguliers et les discriminations au sujet des salaires sont répandues et ne sont pas prêtes à disparaître
- Médias : Aucune barrière pour l'accès à la profession

•Irlande

- Quatre groupes ou catégories d'emplois culturels : « l'écriture, l'art et le dessin, l'art dramatique et le spectacle, et les compétences techniques »
- Rapide croissance des emplois dans le secteur de la culture (surtout dans les catégories de l'art et du dessin), mais ceux-ci sont temporaires, à temps partiel ou occasionnels.
- Légère augmentation de la proportion des femmes
- Nombre important d'acteurs indépendants, de personnel technique et de personnel de médias (qui sont réticents ou forcés à être indépendants, selon les syndicats), ayant des difficultés à accéder à l'assistance publique, un transfert duquel beaucoup sont fortement dépendants
- L'emploi peut être instable et imprévisible, même si on a assisté à une croissance rapide dans le secteur : Dégradation des types de contrat, faible moyenne des revenus, et, par conséquent, exercice d'emplois multiples

•Italie :

- 70,5 % de la main d'œuvre du secteur est salariée, 15,9 % sont des travailleurs atypiques (c'est-à-dire : des indépendants coordonnés et des travailleurs temporaires) et 283 885 personnes sont volontaires (à cause du grand nombre d'institutions sans but lucratif dans le secteur), le nombre de travailleurs effectifs devient deux fois supérieur.
- Nombre important de travailleurs employés dans des organisations (principalement des compagnies privées)
- 62,1 % des travailleurs sont des hommes, seulement 37,9 % sont des femmes.
- Nette prédominance de travailleurs indépendants à mi-chemin entre le statut d'employés et de free-lance ; en effet, il existe une forme de consultance et de travail indépendant « coordonné » par un employeur

•Luxembourg :

- Composition plutôt mixte entre des personnes titulaires du BAC +4 et des ouvriers qualifiés

•Pays-Bas :

- Le VSCD prend pour référence le rapport TNO qui affirme d'une part que le secteur culturel bénéficie d'une croissance d'1% plus rapide que les autres secteurs économiques et d'autre part, qu'aux Pays-Bas, la plupart des entreprises sont des PME dont seulement quelques-unes ont plus de 100 travailleurs
- Ainsi, des formes commerciales d'art stimulent la création de nouveaux emplois, mais bien souvent, il en résulte que les acteurs ont un faible statut légal
- En ce qui concerne les médias, comme la culture, le travail à temps partiel est très fréquent ; dans les médias, la plus grande partie des employés travaillent sur base d'un contrat commercial ; le VSCD ajoute que 60% des artistes ont des contrats de courte durée (3 à 4 mois) ; le VNT nuance ce chiffre et affirme que les compagnies théâtrales ont un grand pourcentage de contrats temporaires. Dans d'autres secteurs (les compagnies subsidiées de danse, les orchestres par exemple), ce pourcentage est beaucoup plus faible; les développements technologiques dans l'industrie des médias et de l'impression ont eut un impact important sur la manière dont les sociétés sont gérées; de plus, un processus de flexibilisation s'est créé au cours des 5-10 dernières années, qui se reflète par une transition partielle des contrats de travail fixes vers des contrats de travail flexibles.
- La majorité des travailleurs du secteur C&M, et principalement dans le secteur de la culture, sont employés au sein d'organisations publiques. Ces organismes publics font partie du secteur semi-public « contribué et subventionné », ou du secteur « G&G » qui est considéré comme un secteur sans but lucratif. De tels organismes publics sont légalement autonomes, et les travailleurs oeuvrant dans le secteur semi-public ne sont pas employés par l'Etat, malgré le fait qu'ils soient payés par les fonds publics. PEARLE* ajoute que beaucoup de travailleurs dans le secteur culturel font des allers-retours entre les producteurs subventionnés et les producteurs commerciaux, souvent avec des contrats d'emploi de courte durée.
- Une majorité des recettes du secteur C&M est obtenue sur le marché sans l'intervention du gouvernement; dans le secteur de la culture, des gouvernements de moindre importance jouent un rôle plus grand ; une grande importance est accordée au Conseil de la Culture³.

³ PEARLE observe que « les Conseils des Arts ne jouent pas un rôle important dans les questions relatives au travail ».

•Portugal :

- La plupart des travailleurs ont un emploi permanent
- Le Portugal est l'état membre de l'UE qui compte le moins de postes dans le secteur de la culture, mais aussi le pays dont les travailleurs possèdent le moins de qualifications dans cette activité
- Le type d'emploi est souvent atypique et volontaire (sans salaire ou alors avec un salaire très bas)
- Le niveau des salaires de ces travailleurs est en accord avec la moyenne nationale et, dans certains cas, il existe une certaine tendance à dépasser cette moyenne.
- Le secteur des médias a une très grande importance économique, sociale et politique (grand impact)

•Espagne :

- Grandes entités publiques, un grand nombre de professionnels et de directeurs indépendants
- Grande variété de formes de contrats et de relations industrielles : emploi à temps partiel, emploi temporaire, emploi au noir, emploi informel, travail indépendant, travail intermittent permanent, sous-traitance, et autres genres de travail atypique
- Grande présence féminine dans le volume d'emplois total
- Grande tendance à l'externalisation des activités

•Suède :

- Environ 30 % des salariés du secteur ont des contrats à durée déterminée
- Les travailleurs du secteur ne sont pas couverts par une régulation de travail spécifique

• Grande-Bretagne :

- La moyenne des coûts salariaux du secteur de la culture est plus petite ou égale à celle de l'économie en général, tandis que les coûts des activités liées aux médias sont plus de deux fois supérieurs
- La grande majorité des travailleurs est qualifiée
- L'entrée de nouvelles sociétés est relativement facile et la compétition bat son plein

1.3. Evolution et développement du secteur

Evolution et développements du marché par pays

Pays	Evolution et développements du marché
Autriche	<u>Radio-Télévision</u> : La Corporation Autrichienne des Radios-Télévisions (ORF) dirigée par l'Etat, a obtenu un monopole de diffusion jusqu'à 1993. Ensuite, le marché de la diffusion s'est graduellement ouvert, en accordant à des réseaux privés le droit d'opérer via le câble ou des satellites au niveau local et régional. En 2001, une législation a apporté sa contribution à la commercialisation totale de la diffusion. La première et la seule compagnie de télévision privée autorisée à transmettre ses programmes à travers le pays tout entier a lancé ses opérations en 2003.
Belgique	<u>Culture</u> : la tendance générale est que de plus en plus d'acteurs insistent sur l'importance et la retombée économique de la culture Un compte rendu historique sur la naissance et l'évolution du secteur est impossible à aborder en raison des dynamiques spécifiques à l'œuvre dans les sous-secteurs et les communautés (Flandre/Wallonie).
Danemark	<u>Secteur C&M</u> : Ce secteur est une industrie en pleine croissance. En moyenne, le nombre d'entreprises a augmenté de 100 à 200 chaque année depuis 1992. Au même moment, le secteur semble attirer un niveau d'intérêt toujours croissant parmi l'attention des consommateurs, des entreprises et du monde politique. <u>Culture</u> : Le développement des institutions culturelles et de la politique culturelle est intimement lié aux mouvements politiques et culturels qui ont favorisés la démocratie danoise ainsi que l'Etat providence. Après que le Danemark ait adopté sa première constitution démocratique au milieu du dix-neuvième siècle, la responsabilité de venir en aide à l'art et à la culture est progressivement passée de la cour royale à l'administration civile, récemment mise en place. Le premier Ministère de la Culture danois fut mis sur pieds en 1961, ponctuant ainsi le début d'une ère dans laquelle les affaires culturelles reçurent une plus grande priorité et dans laquelle la population danoise devint beaucoup plus impliquée dans les arts et dans d'autres activités culturelles. Progressivement, le schéma financier et légal de base pour ce qui concerne la vie culturelle avait pris forme. Au fil des décennies, la politique culturelle danoise a été enracinée dans certaines valeurs de base, comprenant la liberté d'expression, la décentralisation, la démocratie culturelle et le principe d'autonomie et d'auto-réglementation. Dans les années 1960, la priorité de la politique culturelle danoise portait sur la dissémination de l'art professionnel en tant que partie de ce qui était considéré comme étant une monoculture nationale. Un concept de la culture plus large fut introduit dans les politiques culturelles des années 1970. Les nouveaux idéaux de la démocratie culturelle témoignaient plus de respect envers la diversité culturelle et le droit au pluralisme. Dans les années 1980, les objectifs des politiques culturelles prenaient souvent un ton plus instrumental. Dans les années 1990, les politiques culturelles se diversifiaient. Sous l'étendard du changement social, l'art et la culture furent considérés comme des « laboratoires » pour le développement de nouvelles valeurs et visions sociales. A présent, au début du nouveau millénaire, les traditions culturelles et les politiques culturelles du Danemark, comme partout ailleurs, sont considérées comme étant restructurées à la lumière de la mondialisation et de la révolution de la technologie d'information. De plus, l'interaction entre la culture et le secteur des sociétés a pris de la maturité au fil du temps, ainsi, la

	<p>culture est perçue comme une « industrie de croissance future » et comme une « dynamique régionale ». A la lumière de ces visions, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ainsi que le Ministère de la Culture sont devenus de solides partenaires dans la coopération pour ce sujet commun, « l'Industrie Culturelle » faisant partie de la Stratégie de Croissance danoise.</p> <p><u>Médias</u> : Importance économique considérable. Les formes de médias imprimées sont une des industries culturelles les plus importantes et les plus dominantes et les sociétés ayant les chiffres d'affaires les plus élevés en 2003 sont essentiellement des sociétés du domaine des médias.</p> <p>Radio/TV : Les plus petits producteurs ont connu des taux de croissance considérables au cours des dernières années, qui sont renforcés par une tendance parmi les diffuseurs de services publics à sous-traiter la production.</p>
Finlande	<p><u>Secteur C&M</u> : Sa croissance a été légèrement plus lente que l'économie générale de la Finlande au cours des dernières années. Le déclin du poids économique du secteur C&M est dû au secteur des mass médias. Des secteurs comme la publicité, l'architecture, l'art industriel et le divertissement (ou culture des temps libres) ont augmenté leur part de PIB.</p>
France	<p><u>Culture</u> : • 1990-1999 : la progression du secteur s'explique en priorité par un fort dynamisme de l'emploi dans le spectacle vivant et les activités artistiques, à l'exception des activités de gestion de salles de spectacles qui enregistrent un recul de l'emploi assez important (-17%). Les activités cinématographiques et de vidéo (+81%), et dans une moindre mesure les activités de radio et de télévision (+22%) enregistrent également une nette progression. La conservation du patrimoine montre une légère baisse des effectifs. Le nombre d'actifs est globalement en baisse dans l'édition et la librairie, et augmente légèrement dans la presse; • 2002- 2003 : les exportations de programmes de télévision et de longs métrages français ralentissent respectivement et la production cinématographique progresse (+6%). L'industrie du disque connaît une crise sans précédent. A l'exception de la vidéo, la chute du marché frappe l'ensemble des supports, et l'ensemble des répertoires.</p>
Allemagne :	<p><u>Secteur C&M</u> : Ce secteur s'est fortement accru dans le passé et l'on s'attend à la même tendance dans le futur. Entre 1978 et 1995, la main d'oeuvre a doublé pour atteindre 230 000 travailleurs. Il semble que ce chiffre sera encore multiplié par 2 d'ici 2010, avec un nombre d'emplois prévus allant jusque 430 000 personnes. Par conséquent, on s'attend à ce que l'emploi dans ce secteur augmente pour passer de 0,7 % à 1,3 % du total de la main-d'oeuvre. Néanmoins, ce secteur reste restreint par rapport à l'économie en général et le restera dans un futur proche, et la croissance varie d'un sous-secteur à l'autre, accompagnée par une augmentation de la proportion de travail effectué par les indépendants. L'économie liée à Internet est considérée comme un point pivot du développement économique futur de l'Allemagne ; toutefois, les activités des médias et de la culture liées à Internet ne semblent être qu'une petite partie de l'activité dans son ensemble.</p>
Grèce	<p><u>Secteur de la culture</u> : Ce secteur s'est considérablement accru au cours des 20 dernières années, à cause de la prolifération de la production artistique, de l'afflux d'investissements privés, communautaires et nationaux, de l'émergence de nouveaux médias d'expression artistique, et de l'établissement d'une infrastructure nécessaire qui faisait défaut encore récemment. La vaste diffusion de nouvelles technologies devrait provoquer des changements de grande ampleur dans le paysage culturel et audiovisuel en général, ainsi que dans les formes traditionnelles d'expression artistique. Néanmoins, la sauvegarde de la qualité, du pluralisme et de la diversité sera de plus en plus difficile, dans un contexte de commercialisation extrême, de concentration du pouvoir et des ressources, et de déclin des normes de qualité.</p> <p><u>Secteur des médias</u> : Ce secteur s'est également rapidement accru au cours des 20 dernières années, tandis que l'investissement dans les entreprises de médias a énormément augmenté. Le plus gros changement que l'on ait pu constater a été la transition entre le monopole public et le système de diffusion qui étaient en place jusqu'à la fin des années 1980, vers un système de médias orienté vers le marché, ce qui a provoqué une restructuration majeure du secteur. Aujourd'hui, l'industrie des médias est l'un des plus puissants piliers de domination et de contrôle du pays, exerçant une influence économique, politique et sociale omniprésente et impliquée dans des interactions et des échanges douteux avec certains groupes d'intérêt (financiers, techniques, partisans, sportifs, religieux, étrangers, etc.). Depuis le milieu des années 1990, l'Etat tente (sans grand succès) d'imposer des restrictions sur l'omniprésence politique et surtout économique des seigneurs des médias au moyen d'initiatives législatives. Le secteur des médias grec semble préparé à participer pleinement à la nouvelle ère numérique, en proposant de nouveaux services au public et en diversifiant ses sources de revenus.</p>
Irlande	<p><u>Secteur C&M</u> : Traditionnellement, ce secteur a été associé aux aides publiques et nationales pour les arts et les médias, qui faisaient partie de l'aide pour la culture nationale distincte et pour les productions dans le domaine artistique. Ce secteur est vaste, diffus et fragmenté.</p>
Italie	<p><u>Secteur Audiovisuel</u> : Les tout premiers essais (sans diffusion publique) de programmes télévisés remontent à 1933, bien que la télévision italienne est officiellement née en 1954, et accusaient un net retard en comparaison avec tous les autres pays européens. A la fin de l'année 1954, le diffuseur public RAI - Radio Télévision Italienne-, couvrait près de 50 % de la population, mais en 1960, le pourcentage avait déjà augmenté pour atteindre les 90 %. Au cours des dix premières années, le nombre d'abonnements annuels à la télévision publique grimpa à un taux important et, en 1965, il dépassait les 6 millions. En 1975-76, la situation du monopole de l'Etat sur la retransmission télévisée prit fin, ainsi les diffuseurs privés commencèrent à apparaître, bien qu'ils ne soient présents qu'au niveau local. Au début des années 1980, il y avait environ 600 diffuseurs privés. Suite à la hausse de la compétition, la RAI adopta une stratégie de "différentiation". En effet, en 1980, la RAI possédait trois chaînes nationales et était le plus grand producteur de films d'Italie. Au cours de la même année, et ce, pour la première fois, un diffuseur privé tente d'enrayer le monopole de diffusion à l'échelle nationale de la RAI. En 1994, il y avait donc une nette situation de duopole entre la RAI et Fininvest (aujourd'hui Mediaset). En comparaison avec les données statistiques de 2001 et du recensement de 1991, il n'y a aucune preuve de tendances homogènes dans ce secteur. En effet, ce phénomène doit être considéré comme une claire conséquence du grand nombre et de l'hétérogénéité des sous-secteurs pris en considération. Vue en détail, la décennie précédente a assisté à la prolifération de sociétés, principalement privées, entreprenant des activités d'agence de presse</p>

	ainsi que la production de films et de vidéos. Aucune données statistiques comparatives n'est fournie, ni en ce qui concerne les bibliothèques, les archives, les musées et d'autres activités culturelles, ni pour les activités de loisirs.
Luxembourg	ND
Pays-Bas	<p><u>Culture</u> : Le Ministère OCW, l'administration et le gouvernement hollandais ont procédé à une série de restrictions dans ce secteur et ont accordé une plus grande responsabilité aux employeurs (dans les secteurs subsidiés). Le résultat fut une augmentation des coûts pour les employeurs, et plusieurs licenciements. Au cours des dernières années, la révision du rôle du gouvernement a entraîné une décentralisation ainsi qu'une centralisation. Le gouvernement hollandais encourage le secteur de la culture à devenir plus orienté vers le commerce. L'étendue du secteur de la culture en termes de nombre de visiteurs s'est développée dans les années 90, ceci accompagné d'un développement plus spécifique de la partie commerciale de ce secteur (par exemple : les productions musicales, les sitcoms)</p> <p><u>Médias</u> : Les développements généraux sont l'augmentation de l'information, le déclin de la formalisation et de la mondialisation. Au cours des dix dernières années, la politique des médias a été caractérisée par une libéralisation face à l'augmentation de l'affluence, une intégration continue au niveau européen et par des développements technologiques. Ces dernières années, les médias locaux et régionaux ont décuplé et ont été accompagnés par un financement des provinces et du gouvernement central. La production de journaux grimpa au début des années 90, se stabilisa au milieu des années 90 et décline légèrement à présent. La forme de media la plus récente est l'Internet.</p> <p>Depuis 1988, le Media Act est supervisé par certaines instances, qui régule, bien que rétrospectivement, les programmes du public, ainsi que les réseaux de diffusion commerciaux (régulation sur les publicités et sur le sponsoring, les finances de la diffusion publique et le temps de diffusion, les concentrations des médias et ses effets sur la qualité et l'indépendance de l'information, une structure de gouvernance plus professionnelle et plus centralisée), avec l'obligation pour ces associations de diffusion d'adhérer à cet Acte.</p> <p>VSCD estime que, selon l'évolution du secteur, les coûts pour la location de salles ont doublé entre 1996 et 2003 ; ceci est dû à la volonté de conformité au règlement européen sur le temps de travail d'une part et sur la salubrité et la sécurité d'autre part, menant à des investissements supplémentaires dans les théâtres d'environ 500 millions d'Euros.</p>
Portugal	<p><u>Secteur de la culture</u> : est d'une importance réduite dans l'économie portugaise en général</p> <p><u>Secteur des médias</u> : au cours des dernières années, les activités télévisées ont considérablement augmenté, ceci dû à l'apparition d'un certain nombre de chaînes de télévision privées. On retrouve dans ce secteur de nouvelles professions liées à l'Internet, des zones de recherche, de récolte et de traitement de l'information et de la communication. Toutefois, ces nouvelles professions sont toujours à leurs débuts</p>
Espagne	<u>C&M</u> : C'est un secteur en pleine croissance et un nouveau domaine d'actions privées. En 1993, ce secteur représentait 2 % du PIB, contre 6,5 % en 2000
Suède	<u>Secteur de la culture et des médias</u> : ce secteur est en pleine expansion et l'emploi du secteur a connu une forte croissance de l'ordre de 30 %. Parmi les secteurs/activités où l'emploi est important on compte par ordre d'importance, les activités artistiques, la radio et télévision (comptabilisant plus de 70 % de l'emploi total du secteur). On notera aussi la part importante des travailleurs, techniciens et artistes indépendants
Grande-Bretagne	<p><u>Activités culturelles</u> : Les installations artistiques se sont révélées être les plus dynamiques</p> <p><u>Activités liées aux médias</u> : La croissance a été entraînée par les activités de radio et de télévision</p>

Source : Rapports nationaux

2. Relations professionnelles et négociation collective dans le secteur

2.1. Niveau européen

Au niveau européen, deux Comités de dialogue social sectoriel sont reconnus officiellement: le Comité de dialogue social sectoriel de l'Audiovisuel (2004)⁴, la première rencontre prit place le 29 avril 2004 ; le Comité de dialogue social sectoriel du Spectacle Vivant (1999)⁵. Dans les deux comités, l'Alliance Européenne des Arts et du Spectacle (EAEA) est reconnue en tant que partenaire social, du côté des travailleurs. Ces comités discutent de questions européennes relatives aux domaines social et de travail et liées au secteur. Ils sont consultés sur la législation européenne de la manière prévue par le Traité européen. L'EAEA est constituée de Euro-MEI, FIM et FIA, et représente des centaines de milliers de travailleurs oeuvrant dans le domaine de la culture et des médias aux niveaux international et régional. L'EAEA est identifiée comme une fédération pour les médias, le divertissement et les arts par ETUC.

2.2. Niveau national⁶

a) Structures et niveaux de dialogue social

La façon dont le dialogue social des secteurs C&M est structuré dans chacun des pays pris en compte est hétérogène et complexe. D'une manière générale, pour la plupart des pays, le dialogue social dans ce(s) secteur(s) est très fragmenté. Cette hétérogénéité et cette fragmentation s'expliquent de diverses manières :

- Tout d'abord, il faut noter que le domaine C&M est, en lui-même, parfois considéré comme deux secteurs distincts. Dans d'autres cas, le secteur «culture» englobe celui des médias.
- Ce secteur «C&M» englobe une multitude de sous-secteurs, d'activités et de professions différents, qui vont être un facteur de fragmentation de la négociation collective et de la multiplication du nombre de conventions collectives conclues dans ce domaine.
- Ce secteur couvre des aires publiques et d'autres privées, ce qui a, bien entendu, des implications en termes de négociation collective, dans la mesure où les travailleurs du secteur public sont soumis à des réglementations différentes que ceux du secteur privé.
- Les travailleurs de ce secteur peuvent avoir des fonctions et des statuts très différents. La négociation des conventions collectives peut donc également s'organiser selon ces statuts professionnels, selon ces fonctions.

La structuration des négociations collective dans ce secteur dépend donc de l'ensemble de ces facteurs, qui, dans la plupart des cas, se superposent les uns aux autres. A cela s'ajoute également une structuration selon les niveaux de négociation (sectoriel/entreprise) et, dans certains cas, selon des aires territoriales données (régions, provinces).

Le tableau suivant reprend, pays par pays, une brève description de l'organisation des négociations collectives dans le(s) secteur(s) C&M.

Caractéristiques de base du dialogue social par pays

<u>Pays</u>	<u>Caractéristiques de base du dialogue social</u>
Autriche	En Autriche, les négociations collectives sont bipartites et se déroulent au niveau «multi-employeurs». Dans quelques cas exceptionnels, certaines entreprises ont le droit de conduire des négociations de manière individuelle. Les négociations, dans les secteurs C&M ont lieu de manière séparée par sous-secteur d'activité (presse écrite, vidéo, cinémas, théâtres, etc.) et, dans certains sous-secteurs (particulièrement dans l'édition), par statut professionnel (employés administratifs, techniciens, musiciens). De plus, il existe également des différenciations territoriales, certaines conventions collectives se limitant à certaines aires régionales. Enfin, il faut ajouter que certains sous-secteurs ne sont pas couverts par la négociation collective. A côté de cela, on note l'existence de commissions bipartites : la Plate-forme pour la Formation des Journalistes, la Plate-form pour les Cartes d'Identité de la Presse, ainsi qu'une commission bipartite dans le domaine des arts.
Belgique	En Belgique, la structuration du dialogue social dans les secteurs de la culture et des médias dépend, tout d'abord, de la division secteur public/secteur privé. Dans le secteur public, le dialogue social s'organise selon les modalités propres au secteur public, avec certaines particularités liées à certaines organisations. Dans le secteur privé, le dialogue social est alors organisé par commission paritaire et selon les secteurs d'activité : audiovisuel; industrie cinématographique; spectacle; secteur socio-culturel; attractions touristiques; presse écrite, édition et industrie des arts graphiques.
Danemark	Au Danemark, des conventions collectives sont conclues tant au niveau sectoriel qu'au niveau de l'entreprise. Les négociations bipartites ont lieu de manière autonome. Trois grandes conventions collectives couvrent le secteur étudié. Par ailleurs, certains syndicats négocient également des conventions collectives avec des associations d'employeurs non spécifiques au secteur ou avec des entreprises individuelles.
Finlande	En Finlande, il existe une grande fragmentation des organisations, mais peu d'entre elles participent à la négociation collective. La plupart des conventions conclues de manière bilatérale n'ont pas de force obligatoire et couvrent un ou peu

⁴ Organisations de travailleurs : EFJ, EURO-MEI, FIA, FIM; Employers'organisations : ACT, AER, CEPI, EBU, FIAPF

⁵ Organisations de travailleurs : EAEA, Organisations de travailleurs : PEARLE

⁶ EBU demande de reconnaître qu'un dialogue social fort existe dans le secteur public de la radiodiffusion, et stipule que le manque de références dans ce rapport au secteur public de la radiodiffusion pourrait être dû à l'absence d'organisation d'employeurs dans certains pays (il peut cependant y avoir des CAs au niveau de l'entreprise).

	d'employeurs. Par ailleurs, un processus de négociations tripartites couvre les secteurs de la culture et des médias. Les accords sont alors, en général, obligatoires.
France	En France, le secteur C&M est en phase de structuration. Si la création de la Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma a témoigné d'une tentative de structurer le secteur, la négociation des conventions collectives se déroule de manière autonome dans les différentes «branches» constituant le secteur. La plupart des sous-secteurs sont donc couverts par ses propres conventions collectives, quoique dans l'un ou l'autre cas, le sous-secteur n'est pas encore couvert par la négociation (disque) ou la négociation d'accords inter-entreprises ou d'entreprise y est prédominante (télévision, radio). Une convention collective pour les artistes a été signée en 1992 et étendue en 1994. Cet accord couvre les secteurs publics et privés, la production et les radiodiffuseurs. Les journalistes sont couverts par l'une des seules conventions de métier existant en France.
Allemagne	Comme dans plusieurs pays, l'organisation du dialogue social dans le secteur est assez fragmentée. Une partie du personnel appartient au secteur public (particulièrement le personnel non artistique travaillant dans les théâtres, opéras et festivals publics) et est couverts par les règles correspondant au secteur public. Dans le secteur privé, le personnel est couvert soit par une convention collective annuelle pour les travailleurs manuels, soit par une convention collective pour les travailleurs non manuels. Les négociations sont alors distinctes selon les sous-secteurs d'activités : audiovisuel; théâtres et orchestres; etc.
Grèce	En Grèce, le dialogue social dans la culture est bipartite et se déroule entre organisations syndicales et organisations représentant les employeurs. Un grand nombre d'artistes, cependant, ne sont pas couverts par les conventions collectives, à cause de l'absence d'organisations pour les représenter : chanteurs, danseurs, peintres, photographes, etc. sont exclus de ces processus. Dans les médias, le dialogue social est également bipartite et se déroule entre organisations syndicales et organisations représentant les employeurs (niveau sectoriel).
Irlande	En Irlande, le dialogue social dans les secteurs C&M est fonctionné de manières fort variées selon les sous-secteurs. La négociation collective est menée sur base volontaire. Dans certains sous-secteurs, le dialogue est bipartite et bien organisé (télévision publique et radio publique). Dans d'autres, il est bipartite mais est relativement limité (films; télévisions privées; littérature). Enfin, certains sous-secteurs sont caractérisés par l'absence ou la quasi-absence de dialogue social (théâtre, opéras, danse; musique; arts visuels; presse). La branche des musées, par contre, est caractérisée par un dialogue tripartite, avec signature d'accords collectifs.
Italie	En Italie, le dialogue social est caractérisé par une grande fragmentation. En effet, 36 conventions collectives couvrent les secteurs pris en compte, incluant des accords de branche (conventions collectives nationales concernant toute l'industrie), ainsi que des conventions d'entreprise couvrant des importantes institutions nationales. Ces conventions collectives sont structurées par sous-secteurs d'activités (publicité, cinéma, presse, édition, radio, télévision, théâtres, etc.), en fonction du statut professionnel du personnel (troupes, artistes employés à durée déterminée, journalistes, directeurs et cadres, etc.) ou par type d'entreprises (PMEs, compagnies d'artisans, entreprises privées ou publiques). Ces différents critères se superposent les uns aux autres. En outre, il existe également un niveau décentralisé de négociation, à savoir un niveau régional, provincial ou d'entreprise, au sein duquel sont implémentées les dispositions du niveau supérieur.
Luxembourg	Etant donné qu'il n'existe pas d'organisation représentant les employeurs dans ce secteur au Luxembourg, la négociation collective prend place uniquement au niveau de l'entreprise.
Pays-Bas	Il y a environ dix conventions collectives sectorielles dans le secteur de la culture (éducation des arts, théâtre, danse, orchestre, etc.), et un grand nombre d'accords au niveau de l'entreprise. Concernant les locations de salles dans le secteur du spectacle vivant, il y a environ 46 lieux liés par un accord au niveau de l'entreprise (ces lieux sont membres de WNP) parmi les 140 membres de VSCD. En outre, environ 25 lieux étant affiliés à VSCD se servent de la Régulation Générale au Service Public (Algemeen Rijksambtenaren Reglement, ARAR). Il existe également un certain nombre d'espaces de consultation au sein desquels les organisations d'employeurs, les syndicats et le gouvernement prennent place. Dans le secteur des médias, il existe également environ 10 conventions collectives sectorielles (imprimerie, journalistes de journaux, journalistes de magazines, etc.) et un grand nombre de conventions d'entreprises.
Portugal	La négociation collective au Portugal se déroule au niveau sectoriel (secteurs des éditeurs et des libraires; publicité et communication) et au niveau de l'entreprise (radios publiques; radios privées; nouvelles agences).
Espagne	Le dialogue social dans les secteurs C&M est très fragmenté en Espagne. La négociation collective peut se dérouler au niveau sous-sectoriel. Dans les sous-secteurs, le dialogue social se déroule dans des Comités paritaires (Comités paritaires pour l'interprétation des conventions collectives; Comités paritaires pour la formation professionnelle). Ces comités sont en train de se restructurer et de devenir tripartites. Ces comités sont organisés selon les sous-secteurs : presse quotidienne, presse non quotidienne, production audiovisuelle, publicité, projection en salle. Les principales conventions collectives conclues couvrent les compagnies publicitaires; l'industrie de la photographie; l'industrie de la production audiovisuelle; la distribution de cinéma; le cinéma showing; la presse non quotidienne; les acteurs et les producteurs de cinéma; les shows de taumachie. Dans certains sous-secteurs, la négociation se déroule au niveau de l'entreprise. Par ailleurs, certaines conventions peuvent également s'appliquer à une entité territoriale, à savoir une communauté autonome ou une région. On note cependant, depuis quelques années, une tendance à la centralisation des négociations collectives.
Suède	La négociation collective dans le secteur de la culture et des médias a lieu au niveau du secteur.
Grande-Bretagne	Au Royaume-Uni, la négociation collective dans les secteurs de la culture et des médias est historiquement forte, malgré un affaiblissement dans le secteur de la presse. La structuration du dialogue social reflète la grande dispersion des organisations dans le secteur. Le dialogue social est très varié et est caractérisé par un mélange entre la négociation collective avec une organisation d'employeur dans des sous-secteurs comme le théâtre et les orchestres, et la négociation avec des employeurs individuels, comme dans la presse (nouveaux médias). La structure de la négociation dans chaque sous-secteur dépend des différentes catégories de personnel ou des différentes activités.

De plus, il est possible qu'une convention collective suive certains mécanismes d'extension. Ces mécanismes "étendent les dispositions des CAs aux non-membres des organismes signataires" et "sont des facteurs importants qui affectent fortement les procédures et les pratiques par lesquelles les salaires, les heures et les conditions de travail sont déterminés, et affectent ainsi également le développement économique"⁷. La FIA souligne d'ailleurs que ce système d'« extension des conventions collectives » est spécifique aux pays scandinaves.

b) Développements et principaux enjeux du dialogue social dans les pays européens

Décrire les grandes tendances et les grands enjeux caractérisant le dialogue social dans la culture et les médias en Europe n'est pas chose aisée, tant le domaine pris en compte est large et hétérogène. Ainsi, dans un même pays, le dialogue social peut être fort et implanté depuis longtemps dans certains sous-secteurs, alors qu'il est quasiment inexistant ou très récent dans d'autres sous-secteurs (dans de nombreux pays, certains sous-secteurs ne sont pas encore couverts par la négociation collective ou cette négociation commence à peine à se structurer). De même, les enjeux du dialogue social sont très différents dans les sous-secteurs appartenant à la sphère publique et dans ceux de la sphère privée. Enfin, les différences entre chacun des pays sont également importantes. Le dialogue social peut être très peu à très conflictuel selon les sous-secteurs et selon les pays considérés. Il n'y a donc pas de tendance générale observable touchant l'ensemble du domaine pris en compte. Nous nous bornerons donc ici à évoquer quelques points saillants observés au sein des situations nationales.

b1) Evolution du secteur et conséquences sur le dialogue social

Dans plusieurs pays, on constate une évolution touchant particulièrement le secteur des médias. Ce secteur est marqué par une croissance de la compétition, une plus grande demande de flexibilité de la part des employeurs, et donc, en conséquence, une croissance de l'insécurité d'emploi, et une dégradation des conditions de travail et des relations industrielles (Allemagne, Grèce, Pays-Bas). Parallèlement, l'utilisation des indépendants free-lance est un phénomène en constante augmentation (voir point suivant). En conséquence de cette attention de plus en plus grande à la flexibilité, on constate une individualisation des modes de formation des salaires et des conditions de travail. Dans certains pays, cependant, cette tendance ne paraît pas spécifique à ce secteur, il s'agirait plutôt d'une tendance générale (Suède).

Dans certains cas, le domaine de la presse paraît particulièrement marqué par une dégradation de la qualité des relations industrielles, notamment au Royaume-Uni, ainsi que par des phénomènes récurrents de restructuration (notamment au Luxembourg).

Aux Pays-Bas, c'est plutôt dans le secteur de la culture que les négociations sont particulièrement caractérisées par une plus grande attention à la flexibilité et à une augmentation de la différenciation entre travailleurs.

b2) Statuts professionnels des travailleurs

Certaines catégories de travailleurs de la culture et des médias sont appelés à travailler sous des statuts professionnels s'éloignant du classique «contrat permanent». L'utilisation parfois massive de travailleurs indépendants free-lance et des intermittents engendre de nouvelles orientations dans l'organisation du travail qui ne peuvent être ou ne sont pas encore couvertes et traitées par le schéma des relations industrielles tel qu'il existe actuellement. Dans certains sous-secteurs de la culture et des médias, l'individualisation de la formation des salaires et des conditions de travail rendent ces schémas quasiment vains. Le haut taux de travailleurs indépendants free-lance rend difficile l'organisation des employés dans le secteur. Dans certains pays, cependant, des tentatives de résolution des questions relatives à ces statuts professionnels existent. Cela dit, il faut souligner que ces questions sont spécifiques à certains sous-secteur et ne sont pas généralisables à l'ensemble du domaine «C&M».

- En **Allemagne**, la proportion de plus en plus importante de travailleurs indépendants free-lance, qui, dans une certaine mesure, effectuent le même travail que les salariés, engendre une augmentation du pouvoir de négociation des employeurs et une individualisation de ces négociations. La proportion de la force de travail couverte par des conventions collectives diminue. De plus, certains accords négociés dans le secteur audio-visuel sont négligés et ne servent que de point de départ pour des négociations individuelles.
- En **Grèce**, dans le secteur culture, de grandes différences persistent dans les relations industrielles selon les catégories d'artistes. Le statut professionnel des acteurs reste incertain et le recours à des faux-indépendants dans le journalisme est en augmentation.
- En **Autriche**, la question des free-lances a engendré des changements en termes d'adhésion syndicale : les journalistes syndiqués adhérant au GKMSFB (L'Union des Arts, Média, Activités sportives et les Professions libérales) se sont affiliés GDJP (L'Union des Producteurs de Journaux, des Editeurs et des Imprimeurs) suite à un

⁷ Source: European industrial relations observatory on-line (EIROOnline), *Collective bargaining coverage and extension procedures*, December 2002, <http://www.eiro.eurofound.ie/2002/12/study/index.html>

désaccord avec la direction du GKMSFB concernant la façon dont résoudre le problème des free-lances. Depuis lors, les compétences de négociation touchant les journalistes sont détenues par le GDJP.

- Au **Luxembourg**, la question du statut professionnel des intermittents a été réglée en 2000 par le biais du Règlement grand-ducal du 21 février 2000 fixant les modalités de délivrance et de tenue du carnet de travail de l'intermittent du spectacle et la promotion de la création artistique.
- En **Suède**, dans le secteur des médias, certaines conventions collectives ont été conclues pour les free-lances (principalement pour la presse écrite et parlée).
- En **France**, des accords portant sur la statut professionnel d'intermittent ont été conclu dans le secteur des spectacles enregistrés. Ces accords constitueraient une grande étape en vue de constituer une convention collective.

b3) Autres thèmes abordés

Parmi les autres thèmes abordés de manière récurrente au sein de la négociation collective dans les 15 pays européens pris en compte, mentionnons, entre autres, les systèmes de protection sociales et de pension, le temps de travail et la question de la protection des droits à la propriété intellectuelle.

- En **Grèce**, les sujets de négociation dans le secteur de la culture touchent principalement à l'insécurité de l'emploi, aux systèmes de protection sociale et de pension perçus comme inadéquats, aux salaires considérés comme bas, à l'absence d'une éducation supérieure artistique et aux conditions de travail perçues comme trop intenses (temps de travail). Dans le secteur des médias, sont abordés les conditions salariales, le droit à une protection sociale et à une pension, le temps de travail, la disparité de statuts, l'augmentation de la flexibilité des conditions de travail, et la couverture sociale considérée comme inadéquate. Dans le cas des journalistes, ce sont les différenciations salariales excessives, la question de la protection des droits à la propriété intellectuelle non protégé, les fréquents licenciements, et le problème des faux indépendants qui sont pointés.
- Au **Luxembourg**, la diminution du temps de travail, l'évaluation du travail, la problématique de la pension complémentaire et celle de la répartition des bénéfices sont des sujets de discussion.
- Aux **Pays-Bas**, une série de dispositions ont été négociées récemment dans le secteur de la culture : elles touchent au soin des enfants, aux invalidités et aux (pré)pensions.
- En **Espagne**, les conventions collectives dans le secteur abordent les sujets suivants : salaires, temps de travail, congés, catégories professionnelles, prévention des risques au travail, formation professionnelle, etc.
- En **Suède**, parmi les principaux sujets de négociation, on trouve, outre le niveau de rémunération, les questions touchant au temps de travail (durée et aménagement), les questions liées à la protection sociale (essentiellement la retraite), les questions touchant aux droits d'auteur. Outre les dispositions générales sur les conditions de travail, les conventions stipulent les règles concernant la durée des contrats de travail. Enfin, on notera aussi que dans le secteur des médias certaines conventions collectives sont conclues pour les free-lances (principalement pour la presse écrite et parlée).
- En **France** notons, entre autres, les sujets de discussions suivants: le temps de travail, le droit à la propriété intellectuelle, la sécurité sociale des artistes et l'action sociale et la question des travailleurs à domicile dans le secteur de l'édition.

3. Acteurs du secteur

3.1. Niveau européen

Au niveau européen, les acteurs du secteur de la culture et du secteur des médias sont les suivants :

A. Culture

A.1. Organisations de travailleurs

EEA – Alliance européenne du Spectacle, composée par :

• **FIA - Fédération Internationale des Acteurs**⁸

La Fédération Internationale des Acteurs (FIA) a été fondée en 1952 et regroupe plus de 100 syndicats, guildes et associations d'acteurs, de danseurs, de chorégraphes, de cirques et d'artistes de variété dans plus de 75 pays. L'objectif principal de la FIA est d'assurer une protection adéquate à ses membres, tant au niveau de l'emploi qu'au niveau des dimensions sociales de leur statut. Au nom de ses membres, la FIA participe aux forum internationaux traitant de questions affectant la vie et le statut des artistes professionnels, et au niveau européen, en tant que membre de l'EAEA, la FIA participe aux comités de dialogue social dans le secteur audiovisuel et des arts du spectacle. EuroFIA est le groupe européen de la FIA. Il représente les syndicats des artistes dans 23 des pays membres de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE) et en Suisse, travaillant aussi bien dans le secteur des arts du spectacle que dans celui des médias enregistrés.

• **EURO-MEI – Fédération européenne de l'Internationale des Médias et du Spectacle**⁹

UNI-MEI, un secteur de Union Network International (UNI), représente plus de 130 syndicats avec un nombre total de 250 000 membres au sein des travailleurs et 14 secteurs de services (dans les secteurs des arts, de l'audiovisuel, de la culture, du divertissement et des mass médias). Au niveau de l'UE, EURO-MEI, l'organisation européenne de UNI-MEI, a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur du spectacle vivant et pour le secteur de l'audiovisuel.

• **FIM - Fédération Internationale des musiciens**¹⁰

La FIM, fondée en 1948, est l'organisation internationale pour les musiciens, et compte à présent 72 syndicats dans le monde. Elle collabore avec toutes les organisations nationales et internationales qui représentent les intérêts des travailleurs artistiques. La FIM a créé l'Alliance Internationale des Arts et du Spectacle (IAEA) avec la Fédération Internationale des acteurs (FIA) et la Fédération UNI des médias et du spectacle (UNI-MEI). La FIM a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur du spectacle vivant et pour le secteur de l'audiovisuel.

A.2. Organisation d'employeurs

• **PEARLE - Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle**¹¹

Créée en 1991, Pearle* représente plus de 3000 employeurs au sein du secteur des arts du spectacle. Pearle* est reconnue par la Commission européenne dans le cadre du comité de dialogue social du secteur des arts du spectacle avec l'EEA (Alliance européenne du Spectacle) - représentant la FIM, la FIA et EURO-MEI.

B. Médias

B.1. Organisations de travailleurs

• **EURO-MEI – Fédération européenne de l'Internationale des Médias et du Spectacle**

Voir ci-dessus

• **FIA - Fédération Internationale des Acteurs**

Voir ci-dessus

• **FIM - Fédération Internationale des musiciens**

Voir ci-dessus

• **FEJ – Fédération Européenne des Journalistes**¹²

La FEJ est une organisation régionale de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ). C'est la plus vaste organisation de journalistes d'Europe et représente environ 280.000 journalistes dans plus de 30 pays. L'EFJ a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

⁸ Source: Commentaires de la FIA

⁹ Source: Rapport interne EURO-MEI

¹⁰ Source: <http://www.fia-musicians.com>

¹¹ Source: <http://pearle.amercom.be>

¹² Source: <http://www.ifj-europe.org>

B.2. Organisations d'employeurs :

•EBU - Union Européenne de Radio-Télévision¹³

EBU est la plus importante association professionnelle de radiodiffuseurs nationaux dans le monde avec 72 Membres actifs dans 52 pays d' Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et 50 Membres associés dans 30 pays d'autres régions du monde. Fondée en 1950 par les pionniers de la radio et de la télévision en Europe occidentale, elle a fusionné en 1993 avec l'OIRT - l'ancienne union des radiodiffuseurs de l'Europe de l'Est. L'UER collabore étroitement avec les unions sœurs des autres continents. EBU a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

•CEPI – Confédération Européenne des Producteurs Indépendants¹⁴

La CEPI fut fondée en 1989, dans le but d'organiser et de représenter les intérêts des producteurs de films pour le cinéma et la télévision en Europe. Aujourd'hui, elle représente approximativement 4000 producteurs de cinéma ou de télévision en Europe, ce qui équivaut à 95 % de toute l'industrie de production audiovisuelle en Europe. La CEPI a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

•ACT - Association des Télévisions Commerciales européennes¹⁵

L'ACT a été fondée en 1989 dans le but de représenter les intérêts économiques du secteur de la télévision privée auprès des Institutions européennes. Les 23 sociétés membres sont actives dans 20 pays européens et regroupent plusieurs types d'activité, allant des chaînes privées gratuites aux groupes multimédias et aux opérateurs de plates-formes de télévision numérique. Ensemble, ces sociétés offrent plusieurs centaines de chaînes de télévision. L'ACT est ouverte à toute entreprise européenne de télédiffusion privée souscrivant aux Statuts du Groupement. ACT a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

•AER - Association Européenne des Radios¹⁶

L'AER est un groupement européen qui représente les intérêts de plus de 4.500 radios privées commerciales dans 11 Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que la Suisse et la Roumanie. L'AER a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

•FIAPF –Fédération Internationale des Associations des Producteurs de Films¹⁷

Avec 29 associations de membres provenant des 23 pays leaders en production audiovisuelle, la FIAPF est la seule organisation de producteurs de films et de télévision ayant une portée mondiale. La FIAPF a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

3.2. Niveau national

a) Organisations d'employeurs actives dans le secteur

3. Acteurs du secteur

3.1. Niveau européen

Au niveau européen, les acteurs du secteur de la culture et du secteur des médias sont les suivants :

A. Culture

A.1. Organisations de travailleurs

EEA – Alliance européenne du Spectacle, composée par :

•FIA - Fédération Internationale des Acteurs¹⁸

La fonction principale de la FIA est la représentation de ses membres dans le domaine international. La plupart des organisations d'acteurs internationales n'ont pas accès à cette importante sphère d'activité, ainsi, la FIA est en mesure de participer, au nom de ses membres, à des forums internationaux qui s'occupent de sujets affectant la vie et le statut des acteurs internationaux. La FIA a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur du spectacle vivant et pour le secteur de l'audiovisuel.

•EURO-MEI – Fédération européenne de l'Internationale des Médias et du Spectacle¹⁹

UNI-MEI, un secteur de Union Network International (UNI), représente plus de 130 syndicats avec un nombre total de 250 000 membres au sein des travailleurs et 14 secteurs de services (dans les secteurs des arts, de l'audiovisuel, de la culture, du divertissement et des mass médias). Au niveau de l'UE, EURO-MEI, l'organisation européenne de UNI-MEI, a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur du spectacle vivant et pour le secteur de l'audiovisuel.

¹³ Source: <http://www.ebu.ch>

¹⁴ Source: Rapport interne CEPI

¹⁵ Source: <http://www.acte.be>

¹⁶ Source: <http://www.aereurope.org>

¹⁷ Source : <http://www.fiapf.org>

¹⁸ Source: <http://www.fia-actors.com>

¹⁹ Source: Rapport interne EURO-MEI

• **FIM - Fédération Internationale des musiciens**²⁰

La FIM, fondée en 1948, est l'organisation internationale pour les musiciens, et compte à présent 72 syndicats dans le monde. Elle collabore avec toutes les organisations nationales et internationales qui représentent les intérêts des travailleurs artistiques. La FIM a créé l'Alliance Internationale des Arts et du Spectacle (IAEA) avec la Fédération Internationale des acteurs (FIA) et la Fédération UNI des médias et du spectacle (UNI-MEI). La FIM a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur du spectacle vivant et pour le secteur de l'audiovisuel.

A.2. Organisation d'employeurs

• **PEARLE - Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts du spectacle**²¹

Créée en 1991, Pearle* représente plus de 3000 employeurs au sein du secteur des arts du spectacle. Pearle* est reconnue par la Commission européenne dans le cadre du comité de dialogue social du secteur des arts du spectacle avec l'EEA (Alliance européenne du Spectacle) - représentant la FIM, la FIA et EURO-MEI.

B. Médias

B.1. Organisations de travailleurs

• **EURO-MEI – Fédération européenne de l'Internationale des Médias et du Spectacle**

Voir ci-dessus

• **FIA - Fédération Internationale des Acteurs**

Voir ci-dessus

• **FIM - Fédération Internationale des musiciens**

Voir ci-dessus

• **FEJ – Fédération Européenne des Journalistes**²²

La FEJ est une organisation régionale de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ). C'est la plus vaste organisation de journalistes d'Europe et représente environ 280.000 journalistes dans plus de 30 pays. L'EFJ a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

B.2. Organisations d'employeurs :

• **EBU - Union Européenne de Radio-Télévision**²³

EBU est la plus importante association professionnelle de radiodiffuseurs nationaux dans le monde avec 72 Membres actifs dans 52 pays d' Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et 50 Membres associés dans 30 pays d'autres régions du monde. Fondée en 1950 par les pionniers de la radio et de la télévision en Europe occidentale, elle a fusionné en 1993 avec l'OIRT - l'ancienne union des radiodiffuseurs de l'Europe de l'Est. L'UER collabore étroitement avec les unions sœurs des autres continents. EBU a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

• **CEPI – Confédération Européenne des Producteurs Indépendants**²⁴

La CEPI fut fondée en 1989, dans le but d'organiser et de représenter les intérêts des producteurs de films pour le cinéma et la télévision en Europe. Aujourd'hui, elle représente approximativement 4000 producteurs de cinéma ou de télévision en Europe, ce qui équivaut à 95 % de toute l'industrie de production audiovisuelle en Europe. La CEPI a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

• **ACT - Association des Télévisions Commerciales européennes**²⁵

L'ACT a été fondée en 1989 dans le but de représenter les intérêts économiques du secteur de la télévision privée auprès des Institutions européennes. Les 23 sociétés membres sont actives dans 20 pays européens et regroupent plusieurs types d'activité, allant des chaînes privées gratuites aux groupes multimédias et aux opérateurs de plates-formes de télévision numérique. Ensemble, ces sociétés offrent plusieurs centaines de chaînes de télévision. L'ACT est ouverte à toute entreprise européenne de télédiffusion privée souscrivant aux Statuts du Groupement. ACT a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

• **AER - Association Européenne des Radios**²⁶

L'AER est un groupement européen qui représente les intérêts de plus de 4.500 radios privées commerciales dans 11 Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que la Suisse et la Roumanie. L'AER a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

²⁰ Source: <http://www.fia-musicians.com>

²¹ Source: <http://pearle.amercom.be>

²² Source: <http://www.ifj-europe.org>

²³ Source: <http://www.ebu.ch>

²⁴ Source: Rapport interne CEPI

²⁵ Source: <http://www.acte.be>

²⁶ Source: <http://www.aereurope.org>

•FIAPF –Fédération Internationale des Associations des Producteurs de Films²⁷

Avec 29 associations de membres provenant des 23 pays leaders en production audiovisuelle, la FIAPF est la seule organisation de producteurs de films et de télévision ayant une portée mondiale. La FIAPF a débuté ses comités de dialogue social pour le secteur de l'audiovisuel.

3.2. Niveau national

a) Organisations d'employeurs actives dans le secteur

Organisations d'employeurs actives dans le secteur par pays

Pays	
Allemagne	Il existe 11 organisations actives dans ce secteur et certaines d'entre elles sont membres du BDA (Confédération des Associations d'Employeurs Allemands) : TPR (Syndicat de Négociation Collective sur la Diffusion Privée), HDF (Association des Cinémas Allemands), Société de la scène allemande –Association Fédérale des Théâtres Allemands, BDZV (Association Fédérale des Editeurs de Presse Allemands), VDZ (Association des Editeurs de Magazines Allemands), l'Association des Employeurs de Sociétés de Services, l'Association Fédérale des Producteurs de Télévision Allemands, le Syndicat des Nouveaux Producteurs de Films Allemands, l'Association des Producteurs de Films Allemands, VTFF (Association des Opérateurs Techniques pour le Cinéma et la Télévision) et BVDM (Association Fédérale de l'Impression et des Médias).
Autriche	8 organisations : VOZ (l'Association de la Presse Autrichienne), ÖZFMV (L'Association autrichienne des Journaux), FAF (l'Organisation Fédérale de Films et de Vidéos), FLA (l'Organisation Fédérale des Cinémas), WBV (l'Association des Théâtres de Vienne), TV (Association des Théâtres de Länder et de ses Municipalités), FV (l'Organisation Fédérale des Sociétés de Divertissement), VVAT (Les Associations des Utilisateurs de Marques Déposées Autrichiennes)
Belgique	Les 13 organisations suivantes prennent part à la négociation collective à travers 4 commissions paritaires : VOTP (Producteurs Indépendants Flamands de Télévision), Entreprises Indépendantes Flamandes de Télévision Facilitaire, Fédération belge des entreprises audiovisuelles, Syndicat Flamand des producteurs de Films, l'Union des producteurs de films francophones, l'Association belge des producteurs-réalisateurs de Films, Fédération des cinémas de Belgique, l'Association belge des distributeurs de films, VDP (Employeurs Flamands des Arts de la Scène), ABS/BSV (l'Association belge du Spectacle), la Chambre patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'expression française, FWSCW (Fédération des employeurs du secteur socio-culturel) et la Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel. De plus, dans le secteur de la presse, il existe 3 associations regroupant les éditeurs mais qui ne sont toutefois pas actives dans le domaine des relations collectives de travail.
Danemark	Il n'existe que 2 organisations d'employeurs qui recouvrent essentiellement le secteur C&M : GA (l' Association Graphique du Danemark) et DDFP (l'Association des Employeurs de la Presse Danoise), toutes deux sont membres de la DA (Confédération des Employeurs Danois). Remarquez que certaines compagnies ne sont pas du tout organisées, même quelques-unes des plus importantes du domaine C&M.
Espagne	Il existe 24 organisations actives dans ce secteur qui est divisé en 9 sous-secteurs. Secteur de la publicité : AGEPE (Association Générale des Sociétés de Publicité), AEPE (Association des Compagnies Publicitaires Extérieures), FNEP (Fédération Nationale des Compagnies Publicitaires), AEAP (Association Espagnole des Agences de Publicité) et AECPE (Association des Compagnies Publicitaires de Catalogne). Secteur de la photographie : FEPEFI (Fédération Espagnole des Professionnels de la Photographie et de l'Image), ANEFOT (Association Nationale d'Entreprises de Photographie). Industrie audiovisuelle : FAPAE (Fédération des Associations de Producteurs Audiovisuels Espagnols) et ANEPA (Association Nationale des Compagnies de Production Audiovisuelle). Distribution cinématographique : FEDICINE (Fédération des Distributeurs Cinématographiques). Projection cinématographique : FEECE (Fédération des Entités de Compagnies Cinématographiques Espagnoles). Presse non quotidienne : ARI (Association de Revues d'Information). Compagnies de production pour les acteurs et le cinéma : APC (Association de Producteurs de Cinéma), UPCT (Union des Producteurs de Cinéma et de Télévision), ACP (Association Catalane des Producteurs), EZEE (Association des Producteurs de Cinéma du Pays Basque). Spectacles de tauromachie : ANOET (Association des Organismes de Spectacles de Tauromachie Espagnols) et UNETE (Union Nationale des Entreprises de Taurumachie Espagnoles). Autres activités : AERC (Association Espagnole de Diffusion Commerciale), Réseau Espagnol des Théâtres, Auditoriums et Circuits des Propriétaires Publics (ne prennent pas directement part à la négociation collective), AEDE (Association de la Presse Espagnole - ne prend pas part directement à la négociation collective), FAETEDA (Fédération d'Etat des Compagnies de Producteurs de Théâtre et de Danse) et AEOS (Association Espagnole d'Orchestres Symphoniques- ne prend pas part directement à la négociation collective).
Finlande	Il existe 5 organisations actives dans ce secteur et qui prennent part à la négociation collective: l'Association de la Branche des Services, la Fédération de l'Industrie des Médias Finlandais, la Confédération des Industries et des Employeurs Finlandais, l'Association des Employeurs des Branches Spéciales et l'Association des Théâtres Finlandais.
France	Il existe plus de 45 organisations actives dans ce secteur. Celles-ci sont classées selon les champs d'action suivants (le nombre de syndicats d'employeurs actifs est indiqué entre parenthèses) : le spectacle vivant (12), le spectacle enregistré (disque (2), télévision (6), cinéma (5), radio (5) et prestations techniques(1)), les arts plastiques et visuels (1), l'écrit (édition (1) et presse (8)) et gestion du patrimoine (0). A l'exception de quelques organisations, aucune n'est membre du Medef.
Grande-Bretagne	Il existe 5 organisations actives dans le secteur (excepté la CRCA, elles participent toutes à la négociation collective) : PACT (l'Association des Producteurs indépendants), SOLT/TMA (la Société du Théâtre Londonnien et l'Association de

²⁷ Source : <http://www.fiapf.org>

	Direction Théâtrale), ABO (l'Association des Orchestres), CRCA (l'Association des Compagnies de Radio) et la BBC.
Grèce	Il existe 11 organisations actives dans ce secteur. Culture (6) : PEETH (Association Panhellénique des Théâtres Gratuits), le Théâtre National, KVTHE (le Théâtre d'Etat de Grèce du Nord), DIPETHE (les Théâtres Régionaux), SAPOE (Association des Producteurs d'Audiovisuel Indépendants Grecs) et POEV (Fédération Panhellénique des Editeurs et des Libraires). Médias (5) : EIIRA (Association des Stations Radios Indépendantes d'Athènes), EIIEA (Association des Propriétaires de Quotidiens d'Athènes), EIIEE (Association des Propriétaires de Quotidiens Régionaux d'Athènes), EITISEE (Association des Propriétaires de Chaînes de Télévision Privées à portée nationale) et ERT SA (Corporation de Diffusion Publique).
Irlande	Il existe 2 organisations actives dans ce secteur : le SPI (Producteurs d'Ecrans Irlandais) et le IBEC (Confédération des Employeurs des Sociétés Irlandais).
Italie	Secteur très fragmenté mais les plus importantes organisations du secteur C&M (13) sont celles qui sont affiliées à Confindustria et AGIS (Confédération Générale des Industries Italiennes). AGIS : ANICA (l'Association Nationale des Industries Audiovisuelles et Cinématographiques), Assolombarda (l'Association des Sociétés basées à Milan), FIMI (la Fédération Italienne de l'Industrie Phonographique), Univideo (l'Union Italienne des Editeurs du Secteur de l'Audiovisuel), ASIG (l'Association des Imprimeurs de la Presse Italienne), ANES (l'Association Nationale de l'Édition de Périodiques Spécialisés) et Assografici (l'Association des Industries de Conversion de Papier et d'Impression Italiennes). Confindustria : ANEC (l'Association Nationale des Propriétaires de Cinémas Italiens), ANTAD (l'Association Nationale des Théâtres d'Art Dramatique Italiens), ANTS (l'Association Nationale des Théâtres Publics Italiens), UNAT (l'Union Nationale des Activités Théâtrales Italiennes), ANET (l'Association Nationale des Sociétés de Théâtre Italiennes) et ETI (le Corps Théâtral Italien). De plus, il existe aussi 14 autres organisations qui participent à ce secteur et plusieurs acteurs non reconnus par les acteurs dominants, mais qui n'ont qu'un rôle mineur.
Luxembourg	Il existe 0 organisation active dans ce secteur. Les entreprises sont ponctuellement amenées à signer une convention dans ce domaine. Les conflits sont, par conséquent, chaque fois uniques, liés aux négociations spécifiques à une seule entreprise. Les positions futures sur l'évolution du dialogue social dans ce domaine sont par conséquent liées aussi au caractère unique des entreprises négociatrices.
Pays-Bas	Globalement, il existe 21 organisations actives dans ce secteur. Dans le secteur culturel, toutes les grandes associations de sociétés (au nombre de 15, mais seulement 10 d'entre elles négocient les accords collectives) sont unies à la plateforme cadre FC (Fédération des Employeurs d'Associations Culturelles). Il existe 6 organisations actives dans le secteur des médias. KVGO (Association Royale des Sociétés d'Impression), NUV (Association des Editeurs Allemands), NNP (Organisation pour les Nouveaux Médias Locaux), NVCR (Association Néerlandaise pour la Radio Commerciale), OTP (Association des Producteurs de Télévision Néerlandais) et VKGO (Association pour les Petites Sociétés d'Impression).
Portugal	Il existe 3 organisations actives dans ce secteur : AID (Association de la Presse Quotidienne), APR (Association de Diffusion Portugaise) et APAP (Association Portugaise des Entreprises de Publicité et de Communication).
Suède	Il existe 6 organisations actives. Culture : l'Association Suédoise des Arts du Spectacle, l'Association Suédoise des Autorités Locales et l'Agence Suédoise des Employeurs Publics. Médias : l'Organisation Suédoise des Employeurs de Diffusion Radio et Télévisée, Fédération Almega des Employeurs du Domaine de l'Information et des Médias et l'Association Suédoise des Editeurs de Journaux.

Source : Rapports nationaux

Le nombre d'acteurs patronaux intervenant dans le secteur culture/média est globalement élevé dans chaque pays à l'exception du Luxembourg, Danemark, Irlande et Portugal.

b) Syndicats actifs dans le secteur

Syndicats actifs dans le secteur par pays

Pays	
Allemagne	Contrairement à la situation des employeurs, la représentation des travailleurs est guidée par le principe d'unionisme industriel, typique au secteur privé allemand. Il existe 6 organisations actives dans ce secteur, dont Ver. Di (Fédération Unifiée des Services) qui est le plus important, et qui est membre de l'organisation nationale DGB (Fédération des Syndicats Allemands). Les autres organisations sont les suivantes : Connex.av, GDBA (Coopérative des Employés de la Scène Allemands), VdO (Association de l'Opéra, des Chorales et des Danseurs Allemands), DOV (l'Association des Orchestres Allemands) et DJV (l'Association des Journalistes Allemands).
Autriche	Les 3 organisations actives dans le secteur appartiennent à l'ÖGB (Fédération des Syndicats autrichiens): GDJP (l'Union des Producteurs de Journaux, des Editeurs et des Imprimeurs), GKMSFB (Union des Arts, des Médias, des Activités Sportives et des Professions Libérales) et (l'Union des Fonctionnaires du Secteur Privé).
Belgique	Il existe 7 organisations actives dans ce secteur. Les deux principales confédérations syndicales belges (FGTB et CSC) ont des centrales professionnelles impliquées dans le dialogue social : trois pour la CSC (Confédération Nationale des Employés, Transport & Communications, Alimentation et Services) et quatre pour la FGTB (Centrale Générale, Centrale ouvrière Alimentation-Horeca-Services, SETCa, Centrale Générale des Services Publics). Ces entités siègent dans les différentes commissions paritaires (4) qui concernent le secteur.
Danemark	Il existe 11 organisations actives dans le secteur, plus quelques syndicats qui n'appartiennent pas en priorité à ce secteur. Les trois principales confédérations syndicales sont représentées dans le secteur C&M (LO, FTF et AC). Parmi les membres du FTF, ceux-ci sont impliqués dans le secteur : DKF (l'Association des Musiciens Religieux Danois), DT (l'Association du Théâtre Danois), FAF (l'Association des Employés de la Télévision et du Cinéma Danois), SDS (la Confédération des Dessinateurs de Décors Danois) et DMF (l'Union des Musiciens Danois). Parmi ceux qui appartiennent à l'AC, nous retrouvons la Fédération des Associations des Diplômés des Académies de Musique, BF

	(l'Union Danoise des Bibliothécaires) et l'Association Danoise des Diplômés en Langue Commerciale. Il existe aussi une association unique, the BMF (l'Association Stationnaire des Employés) qui appartient à HK/handel (l'Union des Employés de Bureau et Commerciaux du Danemark/Commerce au Détail et en Gros). Finalement, le plus grand syndicat du domaine C&M, DJ (l'Association des Journalistes Danois) ne fait partie d'aucune organisation et, de ce fait, négocie directement avec des sociétés individuelles ou des associations d'employeurs qui recouvrent le domaine.
Espagne	Il existe 12 organisations actives dans ce secteur. Les plus importantes organisations du secteur sont affiliées à 4 confédérations syndicales (COO, UGT, CGT, ELA) qui réunissent plus ou moins 75 % des membres des unions du secteur. FCT-CCOO (Fédération des Commissions des Employés du Secteur des Communications et des Transports), FeS-UGT (Fédération des Services de la Confédération Générale des Travailleurs), FGE-CGT (Fédération Graphique de l'Etat de la Confédération Générale du Travail), ELA (Solidarité pour les Travailleurs Basques). Il existe aussi d'autres organisations actives dans ce secteur : Confédération Syndicale des Travailleurs du Secteur des Services, TACE (Techniciens du Cinéma et de l'Audiovisuel Espagnols), FAEE (Fédération des Artistes de l'Etat Espagnol), Union Professionnelle des Musiciens Espagnols, Union Nationale des Toréadors, des Apprentis Toréadors, des Toréadors à Cheval et des Représentants, Nouveau Groupement des Toréadors, Apprentis Toréadors, Association de l'Union des Assistants Toréadors, des Toréadors « Puntilla », et des Toréadors à Cheval ainsi que l'Union Nationale des « Picadores » et « Banderilleros » Espagnols.
Finlande	Il existe 11 organisations actives dans ce secteur. Certaines confédérations syndicales (SAK, STTK, Akava) ont des membres impliqués dans ce secteur. Pour la SAK : l'Union des Musiciens Finlandais, PAM (l'Union Unifiée des Services), l'Association des Journalistes Publics et l'Union des Employés du Secteur des Médias (limitée à la coopération). Pour la STTK : MDU (The Mediaunion) et TU (l'Union des Employés Salariés). Pour Akava : l'Union Centrale pour les Branches Spéciales. De plus, Il existe d'autres organisations actives dans ce secteur : l'Union des Journalistes en Finlande, Grafia (Association des Dessinateurs Graphiques Professionnels de Finlande), TeMe (Employés du secteur du Théâtre et des Médias de Finlande) et l'Union des Acteurs Finlandais.
France	La CGT est l'organisation syndicale confédérée principalement présente dans le champ de la culture. Les autres fédérations membres d'une organisation syndicale représentative au niveau national sont : la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), la Fédération Culture et Communication-CFE/CGC et la Fédération de la Communication-CFTC. Il existe 44 organisations actives dans ce secteur. Celles-ci sont classées selon les champs d'action suivants (le nombre de syndicats d'employeurs actifs est indiqué entre parenthèses) : le spectacle vivant (5), le spectacle enregistré (disque (2), télévision (9), cinéma (3), radio (3) et prestations techniques(0)), les arts plastiques et visuels (10), l'écrit (édition (3) et presse (4)) et la gestion du patrimoine (5).
Grande-Bretagne	Il existe 5 organisations actives dans ce secteur (la plupart d'entre elles négocient des accords collectifs). FEU (Union des Fédérations de Divertissement), BECTU (Union de la Diffusion, du Divertissement, du Cinéma et du Théâtre), Equity, NUJ (Union Nationale des Journalistes), l'Union des Musiciens et la Guilde des Ecrivains britanniques.
Grèce	Il existe 17 organisations actives dans ce secteur. Culture (9) : SEI (l'Union des Acteurs Helléniques), ETEKT (l'Union Grecque des Employés du Cinéma, de la Télévision & de l'Audiovisuel), SETTH (Association des Techniciens de Théâtres Grecs), SIFITH (Association des Electriciens, et des Ingénieurs en Son et Lumière du Théâtre), PMS (Union Panhellénique des Musiciens), EET (Union des Chanteurs Grecs), POSPERT (Association Panhellénique des Employés de Radio-Télévision), POTHA (Fédération Hellénique du Divertissement) et EES (Guilde des Directeurs Grecs). Médias (8 + 1) : ESIEA (Union des Journalistes de la Presse Quotidienne d'Athènes), ESIMETH (Union des Journalistes de Macédoine et de Thrace), POESY (Fédération Panhellénique de l'Union des Journalistes), ESPIT (Union de la Presse Périodique et Electronique), POSPERT (Association Panhellénique des Unions d'Employés de Radio-télévision), ETER (Union Grecque d'Ingénieurs en Radio), ETITVE (Union des Ingénieurs de Télévision Privée d'Attica et de Grèce du Nord), EPIEA (Personnel de la Presse Quotidienne d'Athènes) et ETIPTA (Personnel Technique de la Presse Quotidienne et Périodique d'Athènes).
Irlande	Les principaux syndicats (4) qui prennent part au secteur C&M sont : SIPTU (Syndicat des Services Industriels et Professionnels), NUJ (Union Nationale des Journalistes), BATU (Syndicats Alliés et de la Construction) et TEEU (Union Electrique, Technique, et d'Ingénierie).
Italie	Globalement, Il existe 24 organisations actives dans ce secteur. Les trois associations nationales du secteur des communications (SLC, FISTEL et UILCOM) des trois confédérations d'unions les plus représentatives (CGIL, CISL et UIL) sont facilement reconnaissables; elles sont, en effet, les acteurs les plus dominants de ce secteur. Il existe aussi d'autres fédérations qui appartiennent aux trois confédérations actives (par exemple dans le secteur public avec CGIL-FP ou CISL-FIST). Les journalistes se rassemblent en un syndicat spécifique (FNSI). De plus, il existe certains acteurs de moindre importance qui ne sont pas reconnus par les acteurs dominants, mais qui jouent toutefois un rôle mineur (comme CNAI ou CISAL).
Luxembourg	Il existe 2 organisations actives dans ce secteur qui sont en relation avec les deux principales confédérations syndicales. L'OGB-L possède une structure spécifique qui est en charge du secteur (Syndicat "Imprimerie, Médias et Activités Artistiques"), tandis que dans la LCGB, la confédération négocie directement.
Pays-Bas	Il existe 8 organisations actives dans ce secteur et chacune d'elles négocient des accords collectifs. Dans le secteur de la culture, nous retrouvons FNV KIEM (Confédération des Syndicats Hollandais – Industrie des Arts, des Médias et de l'Information), CNV KB (Confédération des Syndicats Nationaux Chrétiens – Association des Arts), KNTV (Association Royale Hollandaise des Musiciens) et NTB (Union Hollandaise des Musiciens). Pour le secteur des médias, les organisations suivantes sont actives : FNV KIEM (Confédération des Syndicats Hollandais – Industrie des Arts, des Médias et de l'Information), CNV Media, NVJ (Union Hollandaise des Journalistes) et Unie (Confédération Nationale pour le Personnel Employé et les Fonctionnaires – Associations des Centres Artistiques).
Portugal	Il existe 2 organisations actives dans ce secteur : STE (Syndicat pour les Employés de Concerts/Shows) qui est membre de la CGTP-IN (Confédération Générale des Travailleurs Portugais – Inter-Syndicat National) et SITESE (Syndicat pour les Employés de bureau, du Commerce des Hôtels et des Services) qui fait partie de l' UGT (Union Générale des

	Travailleurs).
Suède	Il existe 13 organisations actives dans ce secteur. Les confédérations syndicales (SACO, TCO et LO) regroupent la majorité des organisations. Pour SACO : DIK (Documentation, Information & Culture) et CF (Association Suédoise des Ingénieurs diplômés). Pour TCO : TF (Union Suédoise pour le Théâtre, les Artistes et les Médias), SYMF (la Fédération des Musiciens Professionnels), HTF (l'Union des Employés Salariés), SIF et SJF (Union Suédoise des Journalistes). Pour LO : SMF (Fédération Suédoise des Musiciens), G (Union des Travailleurs du Domaine Graphique et des Médias) et l'Union des Travailleurs du Secteur des Transports. De plus, il existe plusieurs organisations indépendantes : SDF (Fédération Suédoise des Dramaturges), SFF (l'Union des Ecrivains Suédois) et LEDARNA (l'Association Suédoise pour le Personnel de Direction et le Personnel Professionnel).

Source : Rapports nationaux

Au niveau des syndicats, on observe qu'une multitude d'acteurs interviennent dans le champ étudié pouvant atteindre comme en France le nombre de 45. Il semble que les confédérations syndicales regroupent une majorité des travailleurs actifs dans le secteur de la culture et des médias (comme en France, Italie, Espagne ou Belgique). Ce qui n'exclut pas l'existence d'organisations indépendantes qui peuvent selon les pays avoir une place de plus ou moins de grande importance (en termes d'affiliés et/en termes de pouvoir de négociation).

On constate que dans certains petits pays (Belgique, Autriche, Portugal ou Luxembourg), le nombre d'acteurs est relativement restreint, et sont tous rattachés à une confédération syndicale.